

DES INSTITUTIONS EN (R)ÉVOLUTION

ARMÉE ET POLICE EN TUNISIE APRÈS 2011

Audrey Pluta

Chercheure Afrique du Nord à l'IRSEM

ÉTUDE - n° 130



DES INSTITUTIONS EN (R)ÉVOLUTION

ARMÉE ET POLICE EN TUNISIE APRÈS 2011

Audrey Pluta

Chercheure Afrique du Nord à l'IRSEM

Pour citer cette étude

Audrey Pluta, *Des institutions en (r)évolution : Armée et police en Tunisie après 2011*, Étude 130, IRSEM, janvier 2026.

Dépôt légal

ISSN : 2268-3194

ISBN : 978-2-11-172626-0

DERNIÈRES ÉTUDES DE L'IRSEM

129. *La Chine en Afrique : Des « diplomatisies » alternatives pour de nouveaux enjeux sécuritaires*
Alexandre LAURET, Mathieu MÉRINO, Carine PINA
(dir.)
128. *Le retour du service militaire en Europe – De la suppression des conscriptions après la fin de la guerre froide à leur rétablissement relatif depuis 2022*
Maxime LAUNAY
127. *Surveiller sans voir : Les services de renseignement israéliens et l'échec du 7 octobre*
Clément RENAULT
126. *La puissance sans principe – Géopolitique du trumpisme*
Maud QUESSARD
125. *Estonie, Lettonie, Lituanie : de la périphérie au centre du débat stratégique européen*
Philippe PERCHOC
124. *L'état de siège sur le territoire métropolitain français – Approches historique, juridique et socio-géographique*
Maxime LAUNAY et Florian OPILLARD
123. *La guerre des fréquences – Vers une marchandisation de la ressource spectre/orbite ?*
Béatrice HAINAUT
122. *Quand la Chine frappe à la porte de la Nouvelle-Calédonie*
Anne-Marie BRADY
121. *Les wargames dans la formation de l'officier*
Yves AUFRRET (dir.)
120. *Les ambitions de la Russie et de la Chine en Méditerranée*
Céline MARANGÉ et Carine PINA
119. « *À bas le néocolonialisme !* » – *Résurgence d'un récit stratégique dans la Russie en guerre*
Maxime AUDINET

ÉQUIPE

Directeur
Martial FOUCAULT

Directeur adjoint
ICA Benoît RADEMACHER

Secrétaire générale
Caroline VERSTAPPEN

Éditrice
Chantal DUKERS

Retrouvez l'IRSEM sur les réseaux sociaux :

<https://www.irsem.fr>



AVERTISSEMENT : l'IRSEM a vocation à contribuer au débat public sur les questions de défense et de sécurité. Ses publications n'engagent que leurs auteurs et ne constituent en aucune manière une position officielle du ministère des Armées.

PRÉSENTATION DE L'IRSEM

Créé en 2009, l’Institut de recherche stratégique de l’École militaire (IRSEM) est l’organisme de recherche stratégique du ministère des Armées. Composé d’une cinquantaine de personnes, civiles et militaires, dont la plupart sont titulaires d’un doctorat, il est le principal centre de recherche en études sur la guerre (War Studies) dans le monde francophone. En plus de conduire de la recherche interne (au profit du ministère) et externe (à destination de la communauté scientifique) sur les questions de défense et de sécurité, l’IRSEM apporte un soutien aux jeunes chercheurs (la « relève stratégique ») et contribue à l’enseignement militaire supérieur et au débat public.

L’équipe de recherche est répartie en six domaines :

- Le domaine Europe, Espace transatlantique et Russie analyse les évolutions stratégiques et géopolitiques en Amérique du Nord, en Europe, en Russie et dans l’espace eurasiatique qui comprend l’Europe orientale (Moldavie, Ukraine, Biélorussie), le Caucase du Sud (Arménie, Géorgie, Azerbaïdjan) et les cinq pays d’Asie centrale. Il s’intéresse plus particulièrement à la compétition de puissances dans cette zone, aux évolutions du rôle de l’OTAN, à la sécurité maritime et aux stratégies d’influence.
- Le domaine Afrique – Asie – Moyen-Orient analyse les évolutions stratégiques et géopolitiques en Afrique, Asie et Moyen-Orient, autour des axes transversaux suivants : autoritarisme politique et libéralisation économique dans les pays émergents ; rôle et place des armées et des appareils de sécurité dans le fonctionnement des États et des sociétés ; enjeux stratégiques et de sécurité régionale ; idéologies, nationalismes et recomposition des équilibres interétatiques régionaux.
- Le domaine Armement et économie de défense s’intéresse aux questions économiques liées à la défense et, plus largement, a vocation à traiter des questions stratégiques résultant des développements technologiques, des problématiques d'accès aux ressources naturelles et de celles liées aux enjeux environnementaux. Les travaux de recherche du domaine s'appuient sur une approche pluridisciplinaire, à la fois qualitative et quantitative, qui mobilise des champs scientifiques variés : économie de défense, histoire des technologies, géographie.

- Le domaine Défense et société est à l'interface des problématiques spécifiques au monde militaire et des évolutions sociétales auxquelles celui-ci est confronté. Les dimensions privilégiées sont les suivantes : lien entre la société civile et les armées, sociologie du personnel militaire, intégration des femmes dans les conflits armés, relations entre pouvoir politique et institution militaire, renouvellement des formes d'engagement, socialisation et intégration de la jeunesse, montée des radicalités. Outre ses activités de recherche, le domaine Défense et société entend aussi promouvoir les questions de défense au sein de la société civile, auprès de l'ensemble de ses acteurs, y compris dans le champ académique.
- Le domaine Stratégies, normes et doctrines a pour objet l'étude des conflits armés contemporains, en particulier sous leurs aspects politiques, militaires, juridiques et philosophiques. Les axes de recherche développés dans les productions et événements réalisés portent sur le droit international, en particulier sous l'angle des enjeux technologiques (cyber, intelligence artificielle, robotique), les doctrines de dissuasion, la maîtrise des armements avec la lutte contre la prolifération et le désarmement nucléaires. Les transformations des relations internationales et leurs enjeux de puissance et de sécurité ainsi que la philosophie de la guerre et de la paix font également partie du champ d'étude.
- Le domaine Renseignement, anticipation et stratégies d'influence mène des recherches portant sur la fonction stratégique « connaissance et anticipation » mise en avant par le Livre blanc de la défense depuis 2008. Ce programme a donc d'abord pour ambition de contribuer à une compréhension plus fine du renseignement entendu dans son acception la plus large (c'est-à-dire à la fois comme information, processus, activité et organisation) ; il aspire ensuite à concourir à la consolidation des démarches analytiques, notamment dans le champ de l'anticipation ; enfin, il travaille sur les différentes dimensions de la guerre dite « hybride », en particulier les manipulations de l'information. Le domaine contribue du reste au renforcement du caractère hybride de l'IRSEM en diffusant des notes se situant à l'intersection de la recherche académique et de l'analyse de renseignement en sources ouvertes.

BIOGRAPHIE

Audrey Pluta est chercheure Afrique du Nord à l'IRSEM. Docteure en science politique à l'IEP d'Aix-en-Provence (laboratoires Mesopolhis et IREMAM), elle a soutenu en novembre 2024 une thèse intitulée « L'ordre de la démocratie : syndicalistes policiers et professionnels de la “réforme” sécuritaire en Tunisie (2011-2021) ». Celle-ci porte sur les recompositions des rapports entre pouvoir politique et appareil sécuritaire en Tunisie, en mettant la focale sur les processus de syndicalisation des policiers ainsi que sur les adaptations locales aux programmes transnationaux de réforme de la police. Elle montre comment ces dynamiques participent d'une entreprise de (re)légitimation, de renforcement et d'autonomisation de l'institution policière dans un contexte de changement de régime.

Elle a été membre du projet ERC Tarica entre 2017 et 2020 et a enseigné à l'Université de Lille, à Sciences Po Aix ainsi qu'à l'École de l'air de Salon-de-Provence. Elle est également associée au laboratoire CERAPS (Université de Lille).

SOMMAIRE

RÉSUMÉ	9
ACRONYMES	10
INTRODUCTION	11
I. UNE ARMÉE EN MARGE DES FORCES DE SÉCURITÉ INTÉRIEURE CENTRALES (1956-2011)	16
La relative marginalisation de l'armée sous Bourguiba puis Ben Ali	17
Des rapports concurrentiels entre armée et police	19
La prééminence du renseignement (para)policier sous Ben Ali ...	20
L'armée, force d'appoint de la police ?	21
Des agents pas si bien payés ? La précarité comme ressort du contrôle sur la police par le politique	23
II. L'APPAREIL SÉCURITAIRE EN CHANGEMENT (DE RÉGIME).....	25
« Les policiers derrière, l'armée devant » : quand les militaires se chargent du maintien de l'ordre	26
L'armée dans la révolution : capital sympathie d'une grande muette résolument républicaine	28
Des syndicats pour contrer la peur : la police après l'effondrement	30
III. ARMÉE ET POLICE AU CŒUR DES CONFLITS PARTISANS	33
La période Ennahdha : les institutions sécuritaires et militaires face aux islamistes au pouvoir	33
Des officiers en politique : les tentatives d'incursion de hauts gradés dans le champ politique	36
« Attachés à notre neutralité » : des militaires et des policiers qui refusent de voter	37
IV. LE PARADIGME SÉCURITAIRE	40
Une coopération militaire renforcée	40
Rejoindre l'armée ou la police : des opportunités professionnelles dans un contexte de chômage endémique	42
Les syndicats de police au cœur d'une revalorisation de la profession policière	43

V. ARMÉE ET POLICE DANS LA REPRISE EN MAIN	
AUTORITAIRE SOUS KAÏS SAÏED.....	45
La reprise en main du secteur de la sécurité	46
Le souverainisme contraint de la présidence Saïed	47
CONCLUSION	51
ANNEXES	53

RÉSUMÉ

Quand, le 14 janvier 2011, le président Zine El Abidine Ben Ali s'enfuit en Arabie Saoudite, un changement de régime s'amorce en Tunisie. Alors que la police traverse une crise de légitimité en raison de son rôle dans la répression des protestations de décembre 2010 et janvier 2011, l'armée, quant à elle, est perçue comme une force proche du peuple, faisant même parfois tampon entre policiers et manifestants. Le rôle des institutions policières et militaires devient central dans le débat public pendant la période de « transition démocratique ». Cette étude propose d'analyser les reconfigurations des politiques de défense et de sécurité en historicisant les modèles de sécurité et de défense en Tunisie. Elle montre comment l'armée, institution relativement marginalisée dans l'organisation du pouvoir, se modernise et prend de l'importance après 2011. La police n'est pas en reste qui, à travers ses syndicats, obtient une revalorisation matérielle (et symbolique) de la profession. Ce renforcement des institutions policières et militaires s'inscrit dans un glissement progressif vers des formes plus autoritaires de la pratique du pouvoir en Tunisie, entérinées par le passage en force institutionnel de Kaïs Saïed, le 25 juillet 2021.

ACRONYMES

ANC : Assemblée nationale constituante

AQMI : Al-Qaïda au Maghreb islamique

ARP : Assemblée des représentants du peuple

ARSD : Agence des renseignements de sécurité pour la défense

BOP : Brigades de l'ordre public

FSI : Forces de sécurité intérieure

LTDH : Ligue tunisienne des droits de l'homme

PSD : Parti socialiste destourien

RCD : Rassemblement constitutionnel démocratique

UGTT : Union générale tunisienne du travail

INTRODUCTION

« L’armée en 2011 s’en est tenue à sa mission : maintien de l’ordre, protection des institutions, choses qu’elle savait déjà faire », me confiait un général retraité de l’armée de terre. Si le comportement de l’armée n’a rien d’exceptionnel, selon cet officier, il lui a valu de s’inscrire dans les représentations populaires tunisiennes comme une force proche du peuple. Au plus fort de la protestation, le 7 janvier 2011, le haut commandement militaire a pris ses distances avec un appareil sécuritaire qui s’enfonçait dans la répression. Par effet de position et face à des forces de sécurité intérieures dont la chaîne de commandement se délitait, l’armée s’est trouvée seule force garante d’un retour à l’ordre. En Tunisie, si l’armée a servi de force d’appoint dans la répression de mouvements protestataires lorsque les forces de police étaient dépassées¹, l’institution militaire n’a que peu, ou pas, participé directement à la surveillance des opposants politiques et n’a jamais été, contrairement aux armées algérienne² et égyptienne³, l’épine dorsale du régime ou la détentrice de monopoles économiques. Sous les régimes de Bourguiba puis de Ben Ali, c’est le ministère de l’Intérieur, véritable pivot du régime, qui était au centre des réseaux politiques. Dans la combinaison autoritaire du pouvoir, l’importance de l’appareil de sécurité se mesurait à sa capacité à prévenir et à réprimer toute politicisation dissidente, à travers une étroite surveillance et la répression des mouvements sociaux.

Cette étude interroge donc les liens entre reconfigurations de l’appareil sécuritaire et transition démocratique, entre sécurité et sphères de la consolidation du pouvoir politique. Il s’agit de questionner le rôle des institutions militaire et policière, dont les caractéristiques structurelles sont issues de l’ancien régime, sur la pratique du pouvoir en Tunisie post-2011.

-
1. Son rôle en maintien de l’ordre se cantonne en général à la protection des lieux stratégiques (bâtiments publics, banques, usines, etc.) mais elle a pu à certaines occasions et lorsque les forces de police étaient dépassées (comme en 2011) réaliser des interpellations voire faire feu sur des manifestants.
 2. Mohamed Hachemaoui, « Qui gouverne (réellement) l’Algérie ? », *Politique africaine*, 142 (2), 2016, p. 169.
 3. Yezid Sayigh, *Owners of the Republic: An Anatomy of Egypt’s Military Economy*, Washington DC, Carnegie Middle-East Centre, 2019.

DES INSTITUTIONS EN (R)ÉVOLUTION

Au cœur de cette problématique réside une tension entre la « démocratisation », les menaces à la sécurité du territoire et de la population, et les réponses apportées par l'appareil sécuritaire. Selon un haut fonctionnaire du ministère de la Défense interrogé, transition démocratique et impératifs de la lutte contre la violence politique à référent islamiste « sont difficilement conciliaires. Si l'on devait lutter efficacement contre le terrorisme, on augmenterait le secret défense, mais ce n'est pas possible, car maintenant nous sommes dans un régime démocratique⁴ ». Ces propos témoignent de la difficulté, pour les acteurs de la démocratie tunisienne, d'arbitrer entre les pratiques de l'ancien régime et les nécessités de la nouvelle situation politique. Les choix politiques opérés après le départ de Ben Ali ont, *in fine*, préparé le tournant autoritaire pris par le pouvoir à partir du passage en force institutionnel, le 25 juillet 2021, au cours duquel le président Kaïs Saïed s'est arrogé les pleins pouvoirs. La période allant de la chute du régime de Ben Ali à juillet 2021 voit le renforcement, progressif, de l'armée et de la police, institutions centrales dans ce tournant répressif.

Cette étude propose de repenser les liens entre régime politique et appareils sécuritaires. La littérature dominée par l'école de la transitologie, devenant le mantra des acteurs de la coopération internationale⁵, promeut une approche procédurale de l'analyse des transitions politiques à travers un faisceau d'indicateurs⁶. Un indice de forces armées « démocratiques », par opposition aux armées « autoritaires », pour les transitologues, résiderait dans leur degré d'autonomie. David Pion-Berlin définit cette autonomie dans une acception légale institutionnelle, comme le pouvoir décisionnel de l'institution militaire et la capacité pour

4. Entretien, Tunis, février 2017.

5. Voir même un langage du pouvoir comme au Maroc. Voir Frédéric Vairel, « La transitologie, langage du pouvoir au Maroc », *Politix*, 80, 2007, p. 109-128.

6. La transitologie est née à la fin des années 1970 autour de politologues de l'Université de Yale Guillermo O'Donnell, Robert Dahl, Philippe Schmitter ou encore Juan Linz qui se sont donné pour ambition de penser les sorties d'autoritarisme, d'abord en Amérique latine puis en Europe de l'Est. Elle s'est imposée comme dominante dans le champ des études sur les changements de régime. Les travaux de cette école sont toutefois vivement critiqués, notamment au sein de la science politique française, pour leurs focus sur les élites politiques (au détriment d'autres secteurs sociaux), leur caractère normatif remet en question leurs tendances classificatoires à l'égard des régimes sur la base d'indices prédéfinis. Voir notamment Michel Dobry, « Les voies incertaines de la transitologie : choix stratégiques, séquences historiques, bifurcations et processus de *path dependence* », *Revue française de science politique*, 50 (4-5), 2000, p. 585-614.

DES INSTITUTIONS EN (R)ÉVOLUTION

les forces armées de défier le contrôle civil⁷. Harold Trinkunas reprend cette acception de l'autonomie et la détaille comme « *the degree to which the military is insulated from political and societal pressures and the process of boundary maintenance it carries out to exclude external* ». Cette acception tend à adopter une vision homogénéisante de l'armée. Ces conceptions souffrent par ailleurs d'une surdétermination des institutions régaliennes autour de critères normatifs, d'une très faible sociologisation des acteurs et de leurs pratiques effectives, au-delà des normes établies. Lorsqu'elles s'efforcent de s'interroger sur les propriétés sociales des acteurs étudiés, elles tendent à s'en tenir à une sociologie des élites.

Nous proposons ici plutôt d'analyser les tensions au sein même des institutions afin de mieux déceler les effets du changement de régime sur l'armée et la police. La plupart des travaux portant sur la défense ou la sécurité aux Proche et Moyen-Orient ont tendance à se focaliser sur une agence particulière, prenant comme délimitation de l'objet d'étude des frontières préétablies qui elles-mêmes méritent d'être questionnées.

Ainsi, le choix d'aborder ces deux institutions de concert tient à leur interdépendance importante : comme l'ont montré Oren Barak et Assaf David, l'étude séparée de la police et de l'armée ne va pas de soi et tient aux biais normatifs qui imprègnent l'étude des appareils de sécurité dans les mondes arabes⁸. Dans le cas tunisien, l'étude de ces deux institutions se justifie d'autant plus que la période post-révolutionnaire a révélé l'existence de rapports conflictuels et de concurrence qui témoignent d'une reconfiguration de l'ordre politique et sécuritaire. Si les causes des changements de régime ont fait l'objet de nombreuses recherches, et qu'un pan de la science politique française s'est penché sur les dynamiques révolutionnaires⁹, assez peu de travaux s'intéressent finalement aux devenirs post-révolutionnaires des institutions¹⁰.

-
7. David Pion-Berlin, « Military Autonomy and Emerging Democracies in South America », *Comparative Politics*, 25 (1), octobre 1992, p. 83.
 8. Barak Oren et David Assaf, « The Arab Security Sector: A New Research Agenda for a Neglected Topic », *Armed Forces & Society*, 36 (5), octobre 2010, p. 804-824.
 9. Sans prétendre à l'exhaustivité, notons le dossier coordonné par Olivier Fillieule et Mounia Bennani-Chraibi, « Retour sur les situations révolutionnaires arabes », *Revue française de science politique*, 62 (5), 2012 ; Allal Amin et Pierret Thomas, *Au cœur des révoltes arabes. Devenir révolutionnaires*, Paris, Armand Colin, 2013, p. 320 ; Michel Camau et Frédéric Vairel (dir.), *Soulèvements et recompositions politiques dans le monde arabe*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2014.
 10. Comme le notent Chaymaa Hassabo et Hmed Choukri, « Les dénouements des situations révolutionnaires : Repenser ensemble les révolutions et les

DES INSTITUTIONS EN (R)ÉVOLUTION

Quels sont les effets d'une révolution sur les institutions qui étaient les piliers du régime déchu ? Comment l'armée et la police ont-elles été affectées par, et ont-elles influencé en retour, la trajectoire du régime tunisien ? Telles sont les questions auxquelles cette étude apporte des éléments de réponse. Nous verrons notamment que, relativement marginalisée sous le régime précédent, l'armée devient un acteur majeur dans la configuration politique post-2011, alors qu'émerge une « crise de légitimité policière¹¹ ». Si les deux institutions se « politisent¹² » de manière différenciée, elles sont toutes deux des acteurs prépondérants de la transition politique tunisienne. Nous nous interrogerons donc sur la nature des frontières, entre sécurité intérieure et extérieure, leurs évolutions, leurs domaines d'application. Là encore, nous sommes face à un phénomène transnational de recomposition des frontières soulevé par certains auteurs¹³, qui élargit la portée de notre analyse et sa valeur comparative.

Cette étude repose sur un terrain de mémoire de master, puis de thèse, effectué entre 2017 et 2022. Elle se fonde sur plus d'une centaine d'entretiens réalisés (en arabe dans la plupart des cas et en français parfois) avec des officiers des armées (retraités pour la majorité d'entre eux), de la police et de la Garde nationale, des attachés de défense et de sécurité, des syndicalistes policiers ou encore des personnalités politiques liées aux secteurs de la défense et de la sécurité intérieure. J'ai également eu accès à des archives privées, qui m'ont été confiées par des syndicalistes policiers (communiqués, procès-verbaux de réunions), des officiers militaires retraités ou encore des conseillers en ambassade.

Notre propos se déroule en cinq temps. La première partie, dédiée aux constructions sociohistoriques d'un modèle tunisien de défense et de sécurité, montre que celui-ci tendait à favoriser l'institution policière au détriment des forces armées. La deuxième étudie le rôle des deux

changements de régime à partir des cas de la Tunisie et de l'Égypte (2010-2014) », *Mondes arabes*, 1 (1), 18 mai 2022, p. 97-117.

11. Jérémie Gauthier et Fabien Jobard, *Police, questions sensibles*, Paris, PUF, 2018.
12. Nous l'entendons au sens large, reprenant la définition canonique en science politique proposée par Jacques Lagroye, à savoir : « une requalification des activités sociales les plus diverses, requalification qui résulte d'un accord pratique entre des agents sociaux enclins, pour de multiples raisons, à transgresser ou à remettre en cause la différenciation des espaces d'activités » (Jacques Lagroye [dir.], *La politisation*, Paris, Belin, 2003).
13. Didier Bigo, « Pour une sociologie des guildes transnationales », *Cultures & conflits*, 109, 20 juillet 2018, p. 9-38.

institutions dans le moment révolutionnaire ainsi que les positions, et les représentations populaires, différentes voire antagonistes, qui en résultent. La troisième questionne la politisation qui a affecté les secteurs militaires et sécuritaires. Dans la quatrième partie nous verrons comment l'armée et la police sortent renforcées de la période post-2011. Enfin, la dernière partie traite du rôle de l'armée et de la police dans le tournant autoritaire pris par le pouvoir politique sous Kaïs Saïed.

I. UNE ARMÉE EN MARGE DES FORCES DE SÉCURITÉ INTÉRIEURE CENTRALES (1956-2011)

Ce qu'il faut bien comprendre, c'est qu'avant la révolution on était en dictature, et le choix stratégique qui a été fait c'est que l'armée ne soit pas forte. Il ne fallait pas qu'elle ait les moyens de lutter ! Ça se voyait dans les conditions de travail des militaires, il n'y avait pas beaucoup d'équipements modernes¹...

Ces propos d'une députée du parti islamiste Ennahdha² illustrent un sens commun à propos de l'assise du pouvoir sous Bourguiba et Ben Ali : une « marginalisation » relative de l'armée, à la faveur d'un appareil sécuritaire pléthorique et particulièrement proche des réseaux du pouvoir. Ces discours d'une armée marginalisée ont été repris à la fois dans la littérature académique³ et par des élus post-2011⁴. Quelles concurrences jouent-elles entre armée et police dans un État décrit comme policier⁵ ? Quelles étaient les réalités sociales et matérielles des agents sous le régime déchu ?

Cette partie reviendra sur la construction des rapports entre les secteurs politique, sécuritaire et militaire en Tunisie dans une perspective sociohistorique⁶. L'assertion selon laquelle les forces armées auraient été marginalisées, tend à obscurcir les éléments structurants des rapports entre les domaines politique et militaire en Tunisie, dont la mise en œuvre d'une stratégie politique de « neutralisation » des forces armées fait partie.

-
1. Entretien, Assemblée des représentants du peuple, Tunis, février 2017.
 2. Le parti Ennahdha, héritier du Mouvement de la tendance islamique (MTI) créé en 1981 dans la clandestinité, a été légalisé en mars 2011.
 3. Voir notamment Nassif Hicham Bou, « A Military Besieged: The Armed Forces, The Police, and the Party in Bin 'Ali's Tunisia, 1987-2011 », *International Journal of Middle East Studies*, 47 (1), février 2015, p. 65-87 ; Risa A. Brooks, « Egypt and Tunisia: Political Control of the Military Under Mubarak and Ben Ali », *Oxford Research Encyclopedia of Politics*, 31 août 2021.
 4. Entretien avec une députée nahdaouie, membre de la commission sécurité et défense de l'ARP jusqu'en juin 2019.
 5. Par les militants pour les droits humains comme dans les milieux universitaires. Voir notamment Sadri Khiari, *Tunisie : le délitement de la cité : Coercition, consentement, résistance*, Paris, Karthala, 2003.
 6. Gérard Noiriel, *Introduction à la socio-histoire*, Paris, La Découverte, 2008.

LA RELATIVE MARGINALISATION DE L'ARMÉE SOUS BOURGUIBA PUIS BEN ALI

Dès l'indépendance de la Tunisie en 1956, les autorités civiles ont pris garde de subordonner l'armée au pouvoir politique. Cette subordination est manifeste dans la stratégie de *coup proofing* (protection contre les coups d'État) déployée par les pouvoirs politiques depuis Bourguiba et tend à renforcer l'institution sécuritaire. Dès 1956, le ministère de l'Intérieur s'avère central dans l'arrivée puis le maintien au pouvoir de Habib Bourguiba face à ses concurrents⁷. La Garde nationale (équivalent de la gendarmerie nationale française) est rattachée à sa création, en 1956, au ministère de l'Intérieur, et la direction de la Sûreté nationale est chapeautée par des entrepreneurs politiques des réseaux destouriens⁸.

Un décret de janvier 1957 interdit aux militaires d'appartenir à une « organisation politique » et de faire de la « propagande politique », à l'intérieur comme à l'extérieur des bâtiments militaires. Si le décret a été assoupli en 1967, l'adhésion des militaires en activité à une association est demeurée subordonnée à l'autorisation du secrétaire d'État à la Défense. Les militaires tunisiens n'avaient pas non plus le droit de vote⁹.

La participation de plusieurs officiers à une tentative de coup d'État des opposants de Bourguiba en 1962 marque une intensification des mesures destinées à se prémunir contre les interférences militaires dans le pouvoir politique. Habib Bourguiba renforce l'assise du pouvoir civil sur le pouvoir militaire en 1965, affirmant la doctrine militaire de la Tunisie dans un discours, multiplie les polices politiques et augmente les capacités des forces de sécurité intérieure, en particulier de la Garde nationale, force paramilitaire dépendante du ministère de l'Intérieur, qui assure le maillage territorial du pays. Il initie une forte concentration des questions de défense dans les mains de la présidence, ne créant par exemple le ministère de la Défense qu'en 1967. Les questions de défense étaient confiées à Bahi Ladgham, alors Premier ministre et homme de confiance du président. Ce dernier s'octroie un pouvoir discrétionnaire en matière de nomination des généraux et de l'élite militaire ; il prend

-
7. Voir à cet égard Khansa Ben Tarjem, « Les effets paradoxaux du transfert des forces de sécurité en Tunisie (juin 1955 – mars 1956) », *L'Année du Maghreb*, 31, 2024.
 8. La Direction de la sûreté nationale est la plus importante du ministère de l'Intérieur. Elle est chargée « du maintien de l'ordre public, du contrôle des frontières et des étrangers, d'informer et d'enquêter dans tous les domaines de la vie nationale, politique, économique, sociale et culturelle » (décret du 20 octobre 1984).
 9. La réforme de la loi électorale de janvier 2017 leur octroie le droit de vote aux municipales, nous y reviendrons plus loin.

DES INSTITUTIONS EN (R)ÉVOLUTION

soin de nommer des hommes dont l'entourage est connu pour être fidèle aux sphères du Parti socialiste destourien (PSD)¹⁰.

Au lendemain de l'Indépendance, les autorités politiques, confrontées à des problèmes majeurs de financement des forces armées, ont fait reposer l'effort de guerre sur des partenariats conclus avec la France, et surtout avec les États-Unis¹¹. La stratégie en matière de politique de défense adoptée à l'époque consistait à multiplier les accords bilatéraux de coopération militaire. Il s'agissait de former les futurs officiers dans des écoles militaires européennes ou américaines, de bénéficier d'aides matérielles à l'allocation des ressources (livraison de véhicules blindés, chars, mitrailleuses, etc.) et de la promesse d'une aide militaire en cas d'agression. Les forces armées tunisiennes, peu investies dans la sécurité intérieure du pays, étaient destinées à protéger les frontières, à mener des actions de développement économique dans le sud et l'intérieur du pays, et à servir en certaines occasions de forces d'appoint aux forces de sécurité intérieure (FSI) dans le maintien de l'ordre.

La prise de pouvoir en 1987 de Ben Ali, lui-même général avant de passer à l'Intérieur, a été permise grâce à l'aide d'anciens camarades de l'école militaire de Saint-Cyr¹², comme le général Habib Ammar. Ce coup d'État n'a, paradoxalement, pas donné lieu à une militarisation du pouvoir politique. Tout au plus pouvons-nous constater la nomination de militaires à des postes de sécurité intérieure, mais il s'agissait davantage de récompenser ceux qui avaient appuyé sa prise de pouvoir. En matière de relations civilo-militaires, Ben Ali suit la voie tracée par Habib Bourguiba : l'armée demeure dans les casernes, les officiers restent relativement éloignés des sphères du parti et le pouvoir politique est assuré par des civils. Cette soumission de l'armée au pouvoir civil est même accentuée sous Ben Ali, alors que l'armée connaît la seule purge de son histoire, orchestrée par le ministère de l'Intérieur dans un contexte de répression des opposants politiques au début des années 1990.

-
10. Successeur du Néo-Destour, il s'agit du parti unique en Tunisie jusqu'en 1981, puis largement hégémonique jusqu'en 1988, quand Ben Ali le transforme en Rassemblement démocratique constitutionnel (RCD).
 11. Outre des livraisons d'armes et de véhicules blindés, dès 1963 est mise en place à Tunis une mission militaire américaine chargée de la modernisation des équipements de l'armée. Voir Nicole Grimaud, *La Tunisie à la recherche de sa sécurité*, Paris, Presses universitaires de France, 1995.
 12. Ben Ali, comme d'autres futurs officiers de l'armée tunisienne, a été formé à Saint-Cyr, puis aux États-Unis où il s'est spécialisé dans la sécurité militaire.

DES INSTITUTIONS EN (R)ÉVOLUTION

DES RAPPORTS CONCURRENTIELS ENTRE ARMÉE ET POLICE

Malgré une formation commune des officiers à l'Académie militaire¹³, les relations entre forces de police et forces armées sont marquées par une forte concurrence, notamment dans leur rapport au politique. Les quelques incursions d'officiers de l'armée dans la sécurité nationale sont génératrices de fortes tensions au sein de l'élite de l'appareil de sécurité. Par exemple, Ben Ali nomme le général Ali Seriati, directeur de la Sûreté nationale en 1991, puis de la garde présidentielle en 2001, les deux postes décisionnels majeurs de la sécurité intérieure en Tunisie¹⁴. La personnalité d'Ali Seriati cristallise les tensions et les critiques des hauts cadres de la sécurité intérieure, à bas bruit, avant 2011¹⁵.

L'affaire Barraket Essahel, du nom d'un village situé non loin de la station balnéaire de Hammamet, constitue le point de bascule dans le renforcement de la domination du ministère de l'Intérieur sur les forces armées. Le 22 mai 1991, le ministre de l'Intérieur Abdallah Kallel annonce, lors d'une conférence de presse, avoir démantelé un complot visant à renverser le régime, fomenté par le parti islamiste Ennahdha qui aurait infiltré les rangs des forces armées. Il s'agit en réalité d'une purge des forces armées avalisée par le ministère de la Défense et le haut commandement militaire. Au début des années 1990, dans un contexte de répression des islamistes, des militaires de tout rang sont arrêtés, suspectés de sympathiser avec le parti Ennahdha et d'organiser un coup d'État. Au total, 244 militaires sont reconnus coupables de trahison contre l'État et radiés de l'armée. Certains sont torturés dans les geôles du ministère de l'Intérieur, ont obligation de « pointer » au commissariat, d'autres comme le colonel major Mohammed Ahmed (lieutenant-colonel au moment de son arrestation) sont interdits de sortie du territoire¹⁶. Parmi

13. Elle est située à Fondouk Jedid en banlieue sud de Tunis. Les futurs officiers (de l'armée ou de la police et de la Garde nationale) y entrent après le baccalauréat, y étudient pendant quatre années équivalentes à un diplôme d'ingénieur et se spécialisent ensuite.

14. Ali Seriati a suivi une trajectoire comparable à celle de Ben Ali : formé à Saint-Cyr, il exerce par la suite des responsabilités dans la sécurité militaire avant sa nomination au poste de commandement le plus important du ministère de l'Intérieur, le directeur de la Sûreté nationale étant considéré comme le numéro 2, après le ministre.

15. Entretiens avec des commissaires ayant occupé des fonctions de directeurs généraux au sein du ministère de l'Intérieur, Tunis, janvier 2018 – décembre 2020.

16. Ce dernier a fondé une association après 2011 afin de faire reconnaître leur statut de victimes. Entretien avec le lieutenant-colonel Mohamed Ahmed, Tunis, février 2017.

DES INSTITUTIONS EN (R)ÉVOLUTION

les militaires inculpés figurent 113 officiers, 82 sous-officiers et 49 soldats du rang¹⁷. Si la plupart des officiers impliqués avaient des positions subalternes, certains occupaient des postes élevés dans la hiérarchie militaire, à l'image des trois aides au chef d'état-major arrêtés. Si l'affaire est de nature à renforcer le mépris mutuel des membres des FSI et des militaires, elle a surtout pour effet d'acter la surveillance de l'armée par le ministère de l'Intérieur¹⁸ ainsi que le rôle central de ce dernier dans l'organisation du pouvoir sous Ben Ali. C'est également à la suite de cette affaire que la direction de la sécurité militaire durcit la surveillance des officiers de l'armée de terre, imitant ici les méthodes mises en place au sein de l'institution policière pour contrôler les cadres des différentes directions générales¹⁹.

LA PRÉÉMINENCE DU RENSEIGNEMENT (PARA)POLICIER SOUS BEN ALI

Le système sécuritaire sous Ben Ali était caractérisé par l'inflation du renseignement, au détriment de la sécurité publique. Ce qui était qualifié de police politique ne correspondait pas à une entité distincte, mais plutôt à la somme des pratiques de surveillance, de répression des activités politiques de la part d'officiers et d'agents appartenant à une pluralité de services dépendant du ministère. Les commissaires interrogés exerçant dans la sécurité publique estiment notamment que cette prédominance du renseignement politique se faisait au détriment d'autres activités policières, telles que la lutte contre la criminalité²⁰. Les chefs des commissariats de secteur²¹ étaient ainsi des éléments moteurs dans la

17. Entretiens avec des officiers concernés par la purge, Tunis, février 2016 – février 2017.

18. Derek Lutterbeck, « Tool of Rule: The Tunisian Police under Ben Ali », *The Journal of North African Studies*, 20 (5), 2015, p. 813-831.

19. Notamment le système d'écoute entre différents services. Voir à cet égard Noureddine Jebnoun, *Tunisia's National Intelligence: Why "Rogue Elephants" Fail to Reform*, Georgetown University, New Academia Publishing, The Center for Contemporary Arab Studies, 2017.

20. Ces pratiques héritées des périodes précédentes perdurent dans l'organisation du travail policier post-2011. Certains l'interprètent également comme un manque de spécialisation au sein de la police, à l'image d'un jeune officier de police affecté à la police judiciaire en 2011, en tant que chef de service des brigades anti-criminalité dans le Grand Tunis. Il m'expliquait son étonnement à son arrivée au sein du service : « c'était complètement désordonné, un agent pouvait se charger d'une affaire de vol et ensuite il passait à un autre cas, en faisant du renseignement » (Entretien, Tunis, juillet 2019).

21. Entretien avec un commissaire de police, ancien inspecteur général des forces de sécurité, novembre 2018.

DES INSTITUTIONS EN (R)ÉVOLUTION

collecte de renseignement à l'échelle du quartier. Ils transmettaient par la suite l'information à la Direction générale de la sécurité publique, ou dans le cas d'informations ayant trait à la sécurité de l'État (et du parti), à la Direction de la sûreté de l'État²².

Sous Ben Ali, la surveillance et le quadrillage policier et parapolicier, en plus d'être le fait d'agents en uniforme et en civil, étaient sous la responsabilité des cellules de quartier du parti hégémonique, le Rassemblement constitutionnel démocratique (RCD), mais aussi des informateurs recrutés par les comités de quartier²³. Ces comités, officiellement chargés de faire remonter les attentes des citoyens, étaient composés principalement de membres du RCD. Ils avaient à la fois la charge de quadriller le territoire, jouaient un rôle d'intermédiation sociale mais aussi, et surtout, assuraient le contrôle et la surveillance des populations²⁴. Ainsi, derrière une mise en valeur par les autorités de ces dispositifs sous les atours de la « démocratie participative », ces comités participaient à une politique de maillage sécuritaire du territoire, destinée à réprimer les oppositions politiques. Ils exerçaient une fonction de police, notamment en contribuant aux notes de renseignement, en surveillant les opposants et en rendant compte aux autorités locales (délégué, *umda*²⁵).

L'ARMÉE, FORCE D'APPOINT DE LA POLICE ?

« Pour résumer : l'armée s'entraîne, fournit une aide au développement [économique] et constitue une force d'appoint des forces de police », affirmait en entretien un colonel major (à la retraite)²⁶. Cette dernière fonction de force supplétive à celles de l'intérieur serait donc constitutive de la raison d'être des forces armées. Si le corps

22. Farah Hached et Wahid Ferchichi (dir.), *Révolution tunisienne et défis sécuritaires*, Sfax, Med Ali Édition (CAEU), 2014, p. 64. Le tome III intitulé « Les services de renseignement tunisiens : quel contrôle ? » est fondé sur une analyse rédigée par Kansa Ben Tarjem dont la thèse en cours entreprend une socio-histoire de l'appareil sécuritaire tunisien au lendemain de l'indépendance.

23. Décret n° 92-967 du ministère de l'Intérieur du 22 mai 1992 (*Journal officiel de la République tunisienne*).

24. Voir Amin Allal, « Trajectoires “révolutionnaires” en Tunisie. Processus de radicalisations politiques 2007-2011 », *Revue française de science politique*, 62 (5-6), 2012, p. 821-841.

25. Dans le découpage territorial tunisien, le délégué est l'équivalent du sous-préfet. Le '*umda*', lui, est un fonctionnaire de l'administration déconcentré à l'échelle du quartier.

26. Entretien, Association des anciens officiers de l'armée nationale, Tunis, janvier 2017.

DES INSTITUTIONS EN (R)ÉVOLUTION

répressif de l'ancien régime était principalement la Garde nationale sous Bourguiba, ou la police sous Ben Ali, l'armée est intervenue à plusieurs reprises en cas de crises majeures. En fonction des situations, les interventions des forces armées pour exercer des activités parfois perçues comme sortant du cadre des missions qui leur étaient normalement dévolues ont été l'occasion de remettre en cause la concordance qui existait jusqu'à présent entre le pouvoir civil et les officiers. Cette concordance étant tributaire des coûts de la répression pour l'armée et de la dynamique du mouvement de protestation, une contextualisation nous permettra de mieux déceler les évolutions des pratiques et des stratégies des forces armées dans le maintien de l'ordre. Les principales interventions de l'armée aux côtés des forces de police sous Bourguiba ont pris place lors des grèves syndicales de 1978 et durant les émeutes du pain de 1983 et 1984²⁷. La répression a été sanglante et a fait craindre aux responsables politiques, en premier lieu Ben Ali, l'émergence d'un mécontentement dans les rangs des forces armées²⁸. Dès lors, s'observe un changement dans le *modus operandi* des interventions des forces armées en sécurité intérieure, central dans la compréhension de son comportement en 2011, et déjà perceptible lors de son intervention au plus fort de la révolte du bassin minier de Gafsa (gouvernorat du centre-ouest) en 2008.

Les mobilisations sociales qui se sont déroulées en 2008 simultanément dans plusieurs villes du gouvernorat de Gafsa (à Redeyef, M'dhila, Oum Larayes et Metlaoui), ont pris de court le régime de Ben Ali. Dans cette région fortement touchée par le chômage des jeunes, notamment des jeunes diplômés, les protestations illustrent un clivage entre les « privilégiés », employés de la compagnie de phosphate, et les laissés-pour-compte du marché du travail²⁹. L'armée épouse alors l'action répressive mise en œuvre par la police en procédant à des opérations de ratissage, et prend le contrôle de la ville de Redeyef dans la nuit du 6 au 7 juin, c'est-à-dire au moment le plus fort de la protestation. Elle bloque les

27. Voir chronologie en annexe.

28. Michel Camau, « Le soulèvement populaire tunisien : retour sur images », dans Michel Camau et Frédéric Vairel, *Soulèvements et recompositions politiques dans le monde arabe*, *op. cit.*

29. Amin Allal, « Réformes néolibérales, clientélismes et protestations en situation autoritaire. Les mouvements contestataires dans le bassin minier de Gafsa en Tunisie (2008) », *Politique africaine*, 117 (1), 2010, p. 107-125.

DES INSTITUTIONS EN (R)ÉVOLUTION

entrées de la ville, en occupe les rues et places principales, et veille au respect du couvre-feu³⁰.

L'intervention de l'armée à Gafsa en juin 2008 illustre par ailleurs un nouveau mode opératoire lors des missions de maintien de l'ordre. Ce nouveau modèle, appliqué également en 2010 à Ben Guerdane (ville frontalière avec la Libye), présente trois caractéristiques : une stricte séparation du rôle de la police et de l'armée (cette dernière reste en retrait et ne procède pas aux interpellations), le quadrillage des zones sensibles et le non-usage des armes sur la foule. Ce modèle d'intervention, qui a été adopté par l'armée tunisienne lors de son intervention en 2011, jusqu'au départ de Ben Ali, a participé de sa représentation comme une force proche du peuple, comme nous le verrons dans la partie suivante.

DES AGENTS PAS SI BIEN PAYÉS ? LA PRÉCARITÉ COMME RESSORT DU CONTRÔLE SUR LA POLICE PAR LE POLITIQUE

Le « syndrome autoritaire³¹ » sous Bourguiba et Ben Ali se caractérisait par une collusion entre les réseaux des partis hégémoniques (PSD puis RCD) et les élites sécuritaires. Si la proximité des élites policières avec les réseaux du Palais de la présidence leur offrait de réelles possibilités d'enrichissement, il n'en allait pas de même pour les autres agents, maintenus dans des situations précaires que certains parvenaient à compenser par la petite corruption³².

Ainsi, la police faisait figure de parent pauvre de la fonction publique : contrats précaires, salaires peu élevés et (quasi)-absence de primes marquaient les carrières des agents peu gradés³³. Alors que les instituteurs en 2010 commençaient leur carrière avec un salaire de 550 dinars (385 euros), les gardiens de la paix, eux, gagnaient entre 300 et 350 dinars. Les agents, suivant leurs affectations, étaient dans une situation d'inégalité d'accès à ces suppléments de salaire leur

30. Entretiens avec des personnes mobilisées à l'époque, Gafsa, janvier 2019. Voir également ce texte rédigé par le militant du parti communiste des travailleurs de Tunisie : Ammar Amroussiya, « Le soulèvement du bassin minier : une tentative d'évaluation », *Ach-Chouyou'i*, 16, mai 2008.

31. Michel Camau et Vincent Geisser, *Le syndrome autoritaire : politique en Tunisie de Bourguiba à Ben Ali*, Paris, Presses de Sciences Po, 2003.

32. Entretiens avec un commissaire, Tunis, février 2020.

33. Voir plus spécifiquement Audrey Pluta, « Les syndicats, les commissaires et le politique : (re)valorisations et conflits autour de la profession policière en Tunisie (2011-2022) », *L'Année du Maghreb*, 2023.

DES INSTITUTIONS EN (R)ÉVOLUTION

permettant parfois de doubler, voire tripler leurs rémunérations de base³⁴. Les arrangements socio-institutionnels ayant présidé au « pacte de sécurité³⁵ » en vigueur sous Ben Ali consistaient ainsi à maintenir les agents dans une forme d'illégalité contrôlée, mais tolérée.

34. Hamza Meddeb, *Courir ou mourir : course à El khobza et domination au quotidien dans la Tunisie de Ben Ali*, thèse de science politique, Institut d'études politiques de Paris, 2012.

35. Il s'agit d'une notion, inspirée du concept de gouvernementalité de Michel Foucault, développée par Béatrice Hibou. Elle note « en Tunisie, la sécurité résulte moins de mécanismes institutionnels que de rapports sociaux et d'un système d'interdépendances dans lequel le pouvoir central se déploie et joue de ces enchevêtrements. L'État est dispensateur de biens, de modes de vie et d'être dans la société et, à travers ces mécanismes, garantit cette dernière contre les dangers qui la menacent. Il joue de la solidarité, de la lutte contre la pauvreté, de la surveillance policière contre les potentiels destructeurs de l'ordre social... » (Béatrice Hibou, *La force de l'obéissance. Économie politique de la répression en Tunisie*, Paris, La Découverte, 2006, p. 220).

II. L'APPAREIL SÉCURITAIRE EN CHANGEMENT (DE RÉGIME)

Armée et police dans la révolution

Quels ont été les effets de l'effondrement du régime de Ben Ali sur l'armée et la police ? Certains pourraient contester le choix de 2011 comme rupture critique pertinente dans les trajectoires des secteurs de la défense et de la sécurité en Tunisie, estimant que la révolution n'a modifié qu'à la marge les normes institutionnelles propres à ces deux secteurs. D'anciens militaires enquêtés exprimaient d'ailleurs le sentiment d'une banalité du comportement et du rôle des forces armées en 2011 : l'armée s'en serait « tenue à son rôle¹ ». De la même manière, les limites des capacités des forces de sécurité dans le maintien de l'ordre ont été dévoilées avant 2011, comme expliqué précédemment, à Gafsa en 2008. Dès lors, comment l'événement révolution a-t-il affecté les forces armées et de sécurité ?

L'intérêt de cette démarcation historique pour notre analyse ne se situe pas en réalité du côté de la « performance », ou du côté « opérationnel » des forces armées et de police dans l'encadrement des mobilisations sociales de 2011. Il s'agit plutôt de voir comment l'armée est devenue « l'armée », comment la « grande muette » est devenue la « garante de la révolution » et, de façon parallèle, comment ont émergé en Tunisie la « question policière » et la crise de légitimité des forces de sécurité intérieure. Penser ces deux institutions dans la révolution permet d'interroger de manière comparative les effets d'un changement de régime dans l'architecture du monopole de la violence physique légitime. Nous reviendrons sur les « répertoires répressifs² » mis en œuvre par le régime et les agencements entre armée et police dans le maintien de l'ordre durant le moment révolutionnaire. Cela nous permettra de comprendre et de contextualiser la construction d'une image positive des forces armées, de par son rôle dans la révolution, mettant en relief les concurrences interinstitutionnelles entre armée et police.

1. Entretien avec un ancien officier de l'armée de terre, Tunis, janvier 2017.

2. Paul Cormier et Isil Erdinç, « Introduction : les répertoires d'action répressifs en régime autoritaire », *Pôle Sud*, 2 (53), 2020, p. 21-35.

DES INSTITUTIONS EN (R)ÉVOLUTION

« LES POLICIERS DERRIÈRE, L'ARMÉE DEVANT » : QUAND LES MILITAIRES SE CHARGENT DU MAINTIEN DE L'ORDRE

Revenons sur le déroulement des événements. L'immolation publique de Mohamed Bouazizi le 17 décembre 2010 en fin de matinée a été l'objet d'une mise en récit comme choc moral par des syndicalistes de l'enseignement secondaire et des membres de l'un des principaux partis de l'opposition (le Parti démocrate progressiste, d'orientation social-démocrate, toléré sous le régime de Ben Ali), durant les premières phases de la révolution tunisienne, dans les gouvernorats de Sidi Bouzid puis de Kasserine³.

Le 17 et les jours suivants, les premières mobilisations s'organisent d'abord devant le siège du gouvernorat de Sidi Bouzid, puis s'étendent aux villes environnantes jusqu'à la fin décembre. Les premiers déploiements des forces de l'ordre, dès le 18 décembre 2010 dans la ville de Sidi Bouzid, sont marqués par une autolimitation dans l'usage de la force⁴. Les policiers font alors massivement usage de gaz lacrymogène, de leurs matraques et de balles tirées en l'air. Le souvenir de la répression de la révolte du bassin minier, dont le dispositif avait consisté en un confinement de la révolte aux villes du bassin (principalement Redeyef et Moularès) et leur isolement géographique, a poussé les membres des sections locales de la centrale syndicale, l'UGTT, à détourner l'attention de Sidi Bouzid et à intensifier les protestations dans les autres villes du gouvernorat⁵.

Le 24 décembre, le commissariat de Menzel Bouzaïane est pris pour cible par des manifestants. Les affrontements avec les forces de l'ordre font deux morts, les premiers de la révolution. Alors que les mobilisations et la répression se poursuivent dans le gouvernorat de Sidi Bouzid, la contestation se diffuse le long des « réseaux dormants » et gagne progressivement début janvier Tunis et d'autres gouvernorats⁶.

La répression prend des formes plus violentes dans les quartiers périphériques et les villes des gouvernorats les plus délaissés des pouvoirs

3. Hmed Choukri, « Réseaux dormants, contingence et structures : Genèses de la révolution tunisienne », *Revue française de science politique*, 62 (5), 26 novembre 2012, p. 797-820.

4. Hmed Choukri, « Répression d'État et situation révolutionnaire en Tunisie (2010-2011) », *XX^e siècle. Revue d'histoire*, 128, 2015, p. 77-90.

5. Hmed Choukri, « Réseaux dormants... », art. cité.

6. En se référant au concept de « réseaux dormants » (*abeyance structures*) élaboré par Taylor Verta, Hmed Choukri entend rompre avec l'illusion d'une spontanéité des mouvements sociaux et les réinscrire plutôt dans des pratiques et des réseaux militants antérieurs. *Ibid.*

DES INSTITUTIONS EN (R)ÉVOLUTION

publics. La police fait bel et bien usage de la violence pour disperser les syndicalistes, étudiants, artistes ou encore avocats présents le 14 janvier sur l’avenue Bourguiba à la suite de l’appel à la grève de la centrale syndicale : les récits de cette journée font notamment état de « pluie de matraques » et de gaz lacrymogène⁷. C’est dans les quartiers populaires et dans les villes du sud et de l’intérieur du pays que la répression fait le plus de victimes, où les affrontements ont tendance à prendre la forme de guérillas urbaines, et où les forces de l’ordre maîtrisent mal la topographie. À Thala et Kasserine (Nord-Ouest), la répression tourne au massacre, et dans la nuit du 8 au 9 janvier 2011, six personnes sont tuées par les forces de l’ordre.

Trois semaines après le début des manifestations, la police a démontré son incapacité à maintenir l’ordre, les brigades de l’ordre public (BOP, équivalent tunisien des CRS) se sont engagées dans une répression sanglante, et le RCD a échoué à mobiliser une contre-manifestation. Ben Ali fait appel à l’armée. Il ordonne le 7 janvier à son chef d’état-major d’aider la police à restaurer l’ordre. L’armée intervient donc au moment où les mobilisations sociales se sont élargies territorialement, ont donné lieu à des scènes de violence lors d’affrontements avec la police. Les mobilisations locales se sont muées en mobilisations multisectorielles au cours desquelles des acteurs hétérogènes (médecins, avocats, chômeurs, étudiants...) agissent ensemble dans l’action contestataire⁸.

Sans pouvoir donner de chiffres exacts quant aux défections dans les rangs de la police lors de la période révolutionnaire, de nombreux policiers et militaires interrogés observent un « vide sécuritaire » à partir de début janvier, avant même la fuite de Ben Ali, le 14 janvier 2011. Comme me l’expliquait un officier de l’armée de terre en charge du maintien de l’ordre à Tunis durant cette période :

Les 7-8 janvier quand on a commencé à intervenir, les policiers étaient déjà chez eux. Pas tous les policiers bien sûr, mais beaucoup. Je me rappelle d’ailleurs, je faisais la navette entre Tunis et le lieu où je travaille, j’ai vu un grand nombre de bus pleins de policiers, ils partaient tous vers la zone de Sidi Bouzid en fait. Et c’est là que j’ai compris qu’ils avaient laissé Tunis vide⁹.

-
7. Voir notamment Amal Amraoui, « 14 janvier 2011, la nuit des longues matraques », *Nawaat*, 16 janvier 2016.
 8. Il s’agit là de l’un des traits des situations de crise politique, à savoir la « désctorisation », c'est-à-dire la rencontre de groupes sociaux aux enjeux, intérêts et pratiques protestataires différentes. Voir Michel Dobry, *Sociologie des crises politiques. La dynamique des mobilisations multisectorielles*, Paris, Presses de Sciences Po, 3^e éd., 2009.
 9. Entretien avec un officier de l’armée de terre à la retraite, Tunis, février 2019.

DES INSTITUTIONS EN (R)ÉVOLUTION

L'armée devient en peu de temps la principale responsable du maintien de l'ordre. Elle assure cette fonction après le départ de Ben Ali et fait tampon à de multiples reprises entre policiers et manifestants¹⁰, notamment lors des différents sit-in populaires de la Kasbah, en face du palais du gouvernement, qui ont rassemblé des milliers de manifestants réclamant la chute du gouvernement (sit-in du 23 janvier 2011) et l'organisation d'élections pour l'Assemblée constituante (20 février 2011)¹¹. Lors de ces sit-in, l'armée assure la sécurisation et des officiers de l'armée de terre dirigent des unités mixtes avec des forces de police (principalement des BOP). Ce rôle de l'armée comme tampon entre police et manifestants m'a été décrit par un colonel originaire du gouvernorat de Sidi Bouzid, lors d'un entretien¹².

Donc, au début, qu'est-ce que j'ai avec moi ? Une vingtaine de policiers, dont l'actuel colonel major qui détient les forces d'intervention BOP, mais j'ai oublié son nom. Moi j'ai 48 militaires, avec un jet d'eau, un char... Tout ça, et donc voilà ils m'ont dit voilà, ton bled [un groupe de Sidi Bouzid] ! Donc lorsqu'ils sont arrivés, ils étaient encore plus enragés parce qu'ils ont vu les policiers. Et donc là j'ai pris le mégaphone et j'ai dit les policiers derrière, l'armée devant.

S'il est probable que l'origine sociale des officiers ait facilité une forme de rapprochement entre armée et manifestants, il ressort qu'à l'issue du moment révolutionnaire, l'image des deux institutions, qui ont pourtant toutes deux participé à la répression, est radicalement différente.

L'ARMÉE DANS LA RÉVOLUTION : CAPITAL SYMPATHIE D'UNE GRANDE MUETTE RÉSOLUMENT RÉPUBLICAINE

« L'armée avant la révolution, c'était du service public, c'est-à-dire qu'elle était là surtout pour les catastrophes. Après le 14 janvier, elle se retrouve en charge de tout ! » Comme l'affirme cet officier retraité, après le départ de Ben Ali, la Tunisie a connu un « vide sécuritaire » créé par le retrait (momentané) des forces de sécurité. Durant cette période,

10. Comme l'observe également le politiste spécialiste de la Tunisie, Michel Camau. Voir Michel Camau, « Le soulèvement populaire tunisien : retour sur images », *op. cit.*

11. Sur les sit-in de la Kasbah, voir Hmed Choukri, « "Le peuple veut la chute du régime" : Situations et issues révolutionnaires lors des occupations de la place de la Kasbah à Tunis, 2011 », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 211-212 (1), 18 avril 2016, p. 72-91.

12. Gouvernorat dont était originaire Mohamed Bouazizi et qui a vu les premières protestations en décembre 2010. Région à la réputation « frondeuse », Sidi Bouzid était également connue pour l'importance des réseaux du parti hégémonique RCD et l'étroit maillage territorial dont elle faisait l'objet.

DES INSTITUTIONS EN (R)ÉVOLUTION

l'armée doit composer avec d'autres formes de gestion du territoire au niveau local, par la population. Après une lutte acharnée contre les forces de police, des « jeunes » de Tunis commencent ainsi à contrôler certains quartiers, quadrillant ces espaces et constituant des comités de vigilance¹³. L'armée, qui ne contrôle pas ces derniers, se retrouve exclue de la gestion sécuritaire locale, même s'il apparaît que quelques soldats y ont participé¹⁴. Au-delà de la participation de ces quelques soldats, nos entretiens avec des officiers de l'armée font état d'une forme de sympathie à l'égard de ces comités.

La position de l'armée évolue avec le départ de Ben Ali. De gardienne du régime, l'élite militaire se voit désormais en gardienne de la nation et « de la révolution¹⁵ ». Il en va ainsi de son chef d'état-major, le général Rachid Ammar, connu pour avoir, supposément, refusé d'exécuter l'ordre de Ben Ali de tirer sur la foule avant le 14 janvier, ordre qu'il a affirmé par la suite n'avoir jamais reçu¹⁶. Cette rumeur, centrale puisqu'elle a vraisemblablement encouragé les mobilisations protestataires, a participé de l'héroïsation du général et de l'image d'une armée proche du peuple¹⁷.

Le leadership militaire renforce cette vision d'une armée populaire en redonnant des gages de son attachement au caractère civil et républicain des institutions, y compris après le 14 janvier. Dans un discours qui a été interprété par certains comme l'expression d'une volonté de l'armée de jouer un rôle en politique¹⁸, le général Rachid Ammar soutenait en réalité le strict respect de l'ordre républicain et du caractère civil des institutions

-
13. Voir Amin Allal, « "Avant on tenait le mur, maintenant on tient le quartier !". Germes d'un passage au politique de jeunes hommes de quartiers populaires lors du moment révolutionnaire à Tunis », *Politique africaine*, 121 (1), 2011, p. 53-67.
 14. Vincent Geisser et Abir Krefa, « L'uniforme ne fait plus le régime, les militaires arabes face aux "révolutions" », *Revue internationale et stratégique*, 83 (3), 2011, p. 93.
 15. Selon les propos du chef d'état-major, le général Rachid Ammar, lors d'une interview pour la chaîne de télévision Attounissiya, 24 juin 2013.
 16. Le blogueur Yassine Ayari, fils d'un colonel de l'armée de terre, a contribué à propager la rumeur. Entretien avec Yassine Ayari, visio, mars 2016. Voir également Hélène Sallon, « [Un blogueur en rase campagne tunisienne](#) », *Le Monde*, 21 octobre 2011.
 17. Notons par ailleurs que la menace d'une déstabilisation généralisée a pourtant bel et bien conduit les soldats à tirer sur la foule après la fuite du président. Sur la période du 15 janvier au 27 février, 77 civils ont été tués, dont 24 par la police, 37 par l'armée, 16 par des acteurs non identifiés, selon le rapport de la commission d'investigation nationale mandatée en octobre 2011.
 18. Les récits de la perception de ce discours sont décrits dans l'article suivant : Vincent Geisser et Abir Krefa, « L'uniforme ne fait plus le régime », art. cité.

DES INSTITUTIONS EN (R)ÉVOLUTION

par l'armée. Le chef d'état-major appelait à un rétablissement de l'autorité civile et à un retour à l'ordre. Le 24 janvier à la Kasbah, esplanade à Tunis où siège le gouvernement, se tenait une manifestation « sans précédent » depuis le 14 janvier, dont les membres demandaient, entre autres, la démission du Premier ministre Rached Ghannouchi. Lors de ce discours « improvisé¹⁹ », Rachid Ammar a appelé au respect du processus constitutionnel à l'œuvre, assurant que l'armée ne sortirait pas du cadre de la constitution. Cette prise de parole confirme la vision d'une armée faisant preuve d'un légalisme strict, se refusant à toute intervention politique²⁰.

DES SYNDICATS POUR CONTRER LA PEUR : LA POLICE APRÈS L'EFFONDREMENT

Début 2011, la police est quant à elle en proie à une crise de légitimité en raison de sa participation à la répression. Les incendies de commissariats, modalité de contestation bien antérieure à 2011²¹, se multiplient après janvier 2011. Dans les rangs de la police, émerge le sentiment d'un renversement du rapport de force, dans lequel les agents sont perdants. Ceux-ci évoquent également leur impression d'être dans une forteresse assiégée, avec d'un côté les manifestants et de l'autre l'armée. Beaucoup convoquent l'image des policiers blessés et « bloqués » par les flammes lors des incendies de commissariats²². La prise de commissariats par les manifestants incarne ici le basculement d'un rapport de force dans lequel les policiers n'ont plus l'ascendant.

Le danger perçu par les policiers est partagé non seulement par les citoyens, mais aussi par les militaires. Cette période, dans les perceptions de policiers que j'ai pu interroger, demeure marquante dans l'histoire des relations entre armée et police. Pour les cadres comme pour les agents, certains épisodes où des militaires ont tiré sur des policiers, où des militaires ont arrêté des policiers en les immobilisant au sol lors de contrôles routiers restent dans les esprits. Un commissaire, ayant

19. Abdelaziz Ben Hassouna, « Le général Ammar : l'homme qui a dit non », *Jeune Afrique*, 7 février 2011.

20. Questions par ailleurs centrales et remises à l'épreuve dans les moments révolutionnaires. Voir par exemple Amin Allal, Layla Baamara, Leyla Dakhli et Giulia Fabbiano (dir.), *Cheminements révolutionnaires : Un an de mobilisations en Algérie (2019-2020)*, s.l., CNRS Éditions, 2021.

21. Entretien avec un officier des BOP à la retraite, Tunis, février 2020.

22. Entretiens avec des syndicalistes policiers, Tunis, janvier 2018.

DES INSTITUTIONS EN (R)ÉVOLUTION

occupé des fonctions de conseiller en sécurité auprès du gouvernement de Mehdi Jomaa, m'expliquait par exemple :

- Le rôle de l'armée n'est pas aussi clean qu'on ne le dit, j'ai été témoin de cette période. Ils ont tiré sur des policiers, sur des civils, ils ont tiré sur tout le monde. On avait des policiers qui ont été assassinés par l'armée. Hatem Mouaffaq²³, un ami, a carrément été abattu.
- Celui qui conduisait et qui a passé un check point là ?
- Oui, voilà, il a été abattu froidement. Ce qui a été dit n'a rien à voir avec la réalité²⁴.

La peur des policiers correspond également à une anticipation d'éventuelles poursuites judiciaires, mais aussi et surtout à la crainte de représailles de la part de la population, crainte qui se voit renforcée par des supérieurs aux abonnés absents. En réaction à ce sentiment de peur dans les rangs, des policiers manifestent afin d'obtenir des représentants syndicaux. Dès le 21 janvier 2011, peu de temps après le départ de Ben Ali, des agents de tous grades et de toutes spécialités se réunissent et manifestent devant le ministère de l'Intérieur. Ils cherchent à se distancier du régime politique déchu, dénoncent leurs conditions socioprofessionnelles et appellent à la création de syndicats.

En février 2011, des élections de représentants syndicaux sont organisées dans les casernes dans plusieurs régions (Sfax, Gafsa, Gabès), pendant lesquelles des comités directeurs de syndicats régionaux composés de neuf agents sont désignés²⁵. Dans le même temps sont entamées des négociations pour la légalisation des syndicats de policiers et l'élaboration des premières demandes. Les représentants nouvellement élus (sous-officiers ou gardiens de la paix pour la plupart) rencontrent les directeurs généraux du ministère de l'Intérieur et négocient avec eux leur droit syndical. Après quelques mois de pourparlers entre les policiers mobilisés et leur hiérarchie, les statuts des forces de sécurité intérieure sont modifiés par décret, autorisant la création de syndicats policiers²⁶.

23. Cette affaire a notamment fait l'objet d'une médiatisation. Voir Nadia Ben Abdallah, « [La vérité sur l'affaire Hatem Mouaffak est-elle près d'éclater ?](#) », *Nawaat*, 6 novembre 2012.

24. Entretien, Tunis, avril 2019.

25. Communiqué des syndicats dont des copies m'ont été confiées.

26. Le seul texte de loi légiférant la pratique syndicale au sein des « forces portant armes » à l'exception de l'armée (Protection civile, douane, prisons et rééducation, police, Garde nationale) demeure le décret-loi 2011-42 datant du 25 mai 2011. La seule limite apportée par ce texte à l'action syndicale est la grève, qui demeure interdite pour ces syndicats.

DES INSTITUTIONS EN (R)ÉVOLUTION

Alors que le contrôle politique sur l'appareil sécuritaire est affaibli après 2011, que la police pâtit de l'image d'un corps désormais incontrôlable, politisé et sujet aux influences extérieures, l'armée, elle, maintient son image d'institution neutre et professionnelle. Pourtant, dès 2011, des indices révèlent une politisation des forces armées et de sécurité.

III. ARMÉE ET POLICE AU CŒUR DES CONFLITS PARTISANS

L'après-2011 voit « l'orchestration d'un pluripartisme et l'effusion d'expressions et de prises de positions politiques dans les espaces publics¹ ». L'armée et la police ne sont pas en reste : les deux institutions sont influencées par le contexte politique post-révolutionnaire montrant qu'elles ne sont pas hermétiques aux dynamiques sociales nationales.

LA PÉRIODE ENNAHDHA : LES INSTITUTIONS SÉCURITAIRES ET MILITAIRES FACE AUX ISLAMISTES AU POUVOIR

Les élections de l'Assemblée nationale constituante du 23 octobre 2011 voient l'arrivée en tête du parti Ennahdha, alors en position de force lors des négociations pour la formation d'un gouvernement provisoire. Le parti islamiste obtient le ministère de l'Intérieur et y place à sa tête Ali Larayedh². Les assassinats des leaders de gauche Chokri Belaid et Mohamed Brahmi³ par des salafistes jihadistes liés à AQMI, en février et juillet 2013, marquent un tournant dans la polarisation de la critique des oppositions politiques vis-à-vis d'Ennahdha et de sa gestion de

-
1. Amin Allal et Marie Vannetzel, « Des lendemains qui déchantent ? Pour une sociologie des moments de restauration », *Politique africaine*, 146 (2), 2017, p. 5-28.
 2. Ingénieur de formation, il est l'une des figures importantes du parti Ennahdha : président du conseil de la Choura pendant les années 1980 puis président du bureau politique jusqu'à son arrestation en 1990. Condamné à quinze ans d'emprisonnement par un tribunal militaire, il passe alors dix ans en détention à la prison du 9 avril à Tunis où il subit torture et violences. Des agressions sexuelles sont aussi commises envers son épouse. Ali Larayedh fait partie des victimes de la répression au sein du parti islamiste. Une vidéo de lui en prison en compagnie d'un autre homme, visiblement engagés dans des pratiques sexuelles est diffusée sous Ben Ali en 1991 afin de porter atteinte à sa réputation. Cette vidéo ressortira en 2012 alors qu'il est ministre de l'Intérieur. Pour des éléments biographiques des dirigeants islamistes, voir Anne Wolf, *Political Islam in Tunisia: The History of Ennahda*, s.l., 2017. Ou encore Michaël Béchir Ayari, *Le prix de l'engagement politique dans la Tunisie autoritaire : gauchistes et islamistes sous Bourguiba et Ben Ali (1957-2011)*, Tunis, Paris, IRMC/Karthala, 2016.
 3. Tous deux étaient membres du Front populaire, une coalition politique qui, entre 2012 et 2019, rassemblait douze partis et associations de gauche panarabiste, marxiste-léniniste, écologiste, social-démocrate, etc. Chokri Belaid était secrétaire général du Mouvement des patriotes démocrates, de tendance marxiste-léniniste, et Mohamed Brahmi était député à l'ANC du Mouvement du peuple, parti de tendance nationaliste de la gauche nassérienne.

DES INSTITUTIONS EN (R)ÉVOLUTION

l'ordre public. Les avocats du comité de défense des deux défunts, liés à la gauche et au Front populaire, font régulièrement des conférences de presse depuis 2013 pour dénoncer la responsabilité du parti islamiste dans ces assassinats, lui reprochant d'avoir mis sur pied une « police parallèle » qui aurait opéré pour le compte du parti.

L'affaire qui a suivi les assassinats politiques de Chokri Belaid et Mohamed Brahmi, en février et juillet 2013, est représentative de la façon dont l'institution sécuritaire a fait l'objet d'une publicisation croissante et de controverses quant aux immixtions, avérées ou non, du politique dans la police. Le parti Ennahdha a été accusé de complaisance à l'égard (voire de complicité avec) les mouvements salafistes jihadistes particulièrement actifs pendant les années 2012-2013 en Tunisie. Dans un contexte où la police fait l'objet d'un important discrédit populaire, l'armée est, encore une fois, amenée à assurer le maintien de l'ordre. Cette tension entre l'armée, qui bénéficie d'une image positive et d'une romanticisation de son rôle en 2011, et les forces de police perçues comme alliées de l'ancien régime, puis dirigées par les islamistes, provoque des conflits entre manifestants et policiers et incite les décideurs à privilégier le recours aux forces armées dans le maintien de l'ordre. Un officier de l'armée de terre chargé de la sécurisation des funérailles de Mohamed Brahmi explique :

J'ai protégé le cortège de Brahmi par exemple, jusqu'au cimetière. Pour Belaid, y'avait pas de police quasiment, c'était que l'armée. Mais c'était aussi parce que les gens du Front populaire [coalition de partis de gauche] disaient que c'était la police qui était responsable des assassinats. J'ai vu d'ailleurs que ça risquait de chauffer, quand le cortège était devant le ministère de l'Intérieur, le cortège criait *dakhiliyya irhabia* [le ministère de l'Intérieur est terroriste] et je voyais les policiers qui commençaient à s'énerver, je leur ai dit : « calmez-vous »⁴.

Malgré le discrédit de la police, considérée comme complice par la population⁵, des voix dissidentes policières se font entendre lors de cette période pour critiquer la politique sécuritaire menée par le ministre de l'Intérieur Ali Larayedh. À partir de 2012 émergent plusieurs figures policières médiatiques. Toutes ne relèvent pas néanmoins des principales organisations syndicales, au sein desquelles les prises de parole demeurent circonscrites aux membres du comité exécutif. La télévision, les radios nationales ou locales, publiques et privées, les réseaux sociaux comme la presse écrite diffusent de nombreuses interventions

4. Entretien avec un colonel de l'armée de terre, Tunis, janvier 2019.

5. Voir notamment International Crisis Group, *Réforme et stratégie sécuritaire en Tunisie*, Rapport Moyen-Orient/Afrique du Nord, 161, 23 juillet 2015.

DES INSTITUTIONS EN (R)ÉVOLUTION

de « syndicats » ou d’associations, créées parfois par des policiers qui s’expriment en leur nom propre. Ces policiers sont les premiers à relayer l’accusation portée contre le parti Ennahdha d’avoir mis en place une « police parallèle » au sein du ministère. Ces accusations ne correspondent pas à une affaire spécifique, unique, mais plutôt à une accumulation d’éléments, dont la véracité est plus ou moins avérée. Ali Larayedh, dès son arrivée à la tête du ministère de l’Intérieur, procède à de nombreuses nominations tant dans le corps des gouverneurs⁶ qu’à la tête de l’élite policière et des différentes directions générales. Certaines de ces nominations auraient été faites sur la base d’une allégeance au parti Ennahdha⁷. Dans ce contexte de reprise en main relative de l’Intérieur par le premier parti de l’ANC, les premiers à dénoncer dans les médias ces nominations sont des syndicalistes policiers. Walid Zarrouk, par exemple, est un ancien agent pénitentiaires, licencié en juillet 2012, puis adhèrent à différents syndicats de police. En juillet 2013, avec d’autres policiers, il organise une conférence de presse à Tunis et dévoile une liste d’agents et d’officiers dont il affirme qu’ils sont liés au parti Ennahdha, selon des sources des renseignements du ministère de l’Intérieur⁸.

Il en va de même de Issam Dardouri, agent de base de la police des frontières, secrétaire général de la section de la police aux frontières de l’aéroport Tunis-Carthage et fondateur de l’Association tunisienne pour une police républicaine. Il est, dès novembre 2011, un contact de choix pour des journalistes en quête d’informations sur des sujets touchant à la contrebande et à la sécurité de l’aéroport Tunis-Carthage. À partir de l’année 2013, il accuse le parti islamiste d’avoir mis à la tête de l’institution des officiers ayant facilité, entre 2012 et 2014, le départ de milliers de Tunisiens vers la Syrie et la Libye afin d’y rejoindre l’État islamique.

-
6. L’administration locale déconcentrée dépend du ministère de l’Intérieur. Sous Ben Ali, la nomination des délégués se faisaient sur la base des rapports des comités de coordination régionaux du RCD, qui proposaient des candidats. Ce renouvellement du personnel administratif déconcentré introduit donc un changement majeur dans l’exercice du pouvoir à l’échelle régionale, d’autant que la plupart de ces délégués n’ont jamais occupé jusqu’alors de fonctions politico-administratives. Voir sur ce point : Hamza Meddeb, « L’attente comme mode de gouvernement en Tunisie », dans Irène Bono, Béatrice Hibou, Hamza Meddeb et Mohamed Tozy, *L’État d’injustice au Maghreb : Maroc et Tunisie*, Paris, Karthala, 2015.
 7. Outre les syndicalistes policiers, comme nous l’expliquons plus loin, certains cadres ministériels opposés aux islamistes soutiennent ces affirmations. La difficulté à prouver ces allégeances nous amène toutefois à maintenir le conditionnel. Entretiens de l’auteure avec d’anciens commissaires, Tunis, janvier 2019.
 8. L’enregistrement de cette conférence est disponible ici : <https://www.youtube.com/watch?v=1IF8RmgB6xg> [consulté le 18/07/2022].

DES OFFICIERS EN POLITIQUE : LES TENTATIVES D'INCURSION DE HAUTS GRADÉS DANS LE CHAMP POLITIQUE

La période post-2011 voit aussi l'émergence d'une politisation de certaines élites militaires, à travers le jeu des chaises musicales des conseillers militaires du cabinet présidentiel, mais aussi du fait de leur participation plus ou moins directe à la compétition électorale. Cette participation de quelques officiers à la compétition politique est sans commune mesure avec le prétorianisme politique de pays voisins comme l'Algérie⁹. Néanmoins, force est de constater que ce phénomène est sans précédent dans l'histoire des relations civilo-militaires en Tunisie.

Les élections présidentielles de 2014 voient ainsi plusieurs généraux participer à la compétition électorale en s'engageant, de façon discrète et anonyme, pour le candidat Béji Caïd Essebsi. La partie défense et sécurité de son programme a d'ailleurs été élaborée par un officier haut gradé à la retraite, qui voyait dans le candidat Essebsi (élu en 2014) un soutien majeur aux forces armées. La mainmise de la présidence sur la politique de défense s'est par ailleurs réaffirmée sous Essebsi, à travers le renforcement du rôle du Conseil national de sécurité (CNS). Créé sous Bourguiba, réuni à deux reprises sous Ben Ali, il n'a été que peu convoqué sous l'ancien régime. Le président de l'époque établit un « secrétariat permanent du Conseil de sécurité nationale », et place à sa tête un homme de confiance, l'amiral Kamel Akroud¹⁰, après l'avoir nommé conseiller principal en sécurité auprès de la présidence. Il a renforcé les prérogatives du CNS en instaurant quinze commissions permanentes et interministérielles, dont le but est d'informer la présidence sur des sujets d'importance touchant à la sécurité nationale¹¹. Cette institutionnalisation du rôle d'un militaire au sein de la présidence est symptomatique d'une volonté présidentielle de s'entourer d'officiers de confiance, en instituant un pôle décisionnel fort.

L'amiral Akroud cherche d'ailleurs à capitaliser sur ses réseaux tissés dans le secteur politique et laisse planer le doute quant à son intention de briguer un mandat à la présidentielle, en multipliant dans les médias les allusions à une implication future en politique. Il affirme également sa proximité idéologique avec Abir Moussi et le parti destourien libre, d'inspiration bourguibiste, conservatrice et se réclamant de

9. Voir à ce sujet Mohammed Hachemaoui, « Qui gouverne (réellement) l'Algérie ? », *Politique africaine*, 142 (2), 2016, p. 169.

10. Décret présidentiel n° 120 en date du 12 septembre 2017.

11. Décret présidentiel du 30 octobre 2017.

DES INSTITUTIONS EN (R)ÉVOLUTION

l'ancien régime¹². Il met en avant son éthos militaire dans une forme de dénigrement de la démocratie représentative : « le militaire n'est pas là pour satisfaire les électeurs. 11 millions d'électeurs, c'est 11 millions de caprices », expliquait-il¹³. Il appelle début juillet 2021 le président Kaïs Saïed à faire usage de l'article 80 de la constitution, gelant les activités du Parlement et proclamant la démission du chef de gouvernement « en cas de péril imminent menaçant l'intégrité nationale ». Il se désolidarise ensuite de la politique menée par Kaïs Saïed, notamment en critiquant son utilisation des forces armées à des fins politiques¹⁴, ou encore son isolement sur la scène internationale¹⁵. Il tente finalement de se présenter aux élections présidentielles de 2024, avant de se retirer faute d'avoir pu déposer son dossier de candidature comme de nombreux candidats ayant été écartés pour des vices de procédure administrative.

D'anciens officiers fondent en 2018 un parti politique, Haloumou LiTounes (Agissons pour la Tunisie) dans l'optique de briguer des sièges aux élections législatives, puis de présenter un candidat à l'élection présidentielle¹⁶. S'ils ne parviennent à obtenir aucun siège, un de leurs membres tentera néanmoins sa chance aux élections présidentielles de 2024, avant d'être condamné à huit mois de prison, officiellement pour falsification de parrainages et corruption électorale¹⁷. Mis à part ces quelques officiers qui ont tenté leur chance dans le champ politique, force est de constater qu'une majorité de l'institution militaire demeure attachée à son image de neutralité.

« ATTACHÉS À NOTRE NEUTRALITÉ » : DES MILITAIRES ET DES POLICIERS QUI REFUSENT DE VOTER

En janvier 2017 les parlementaires débattaient en plénière de la modification de la loi électorale. Un des amendements faisait polémique : il s'agissait d'octroyer le droit de vote aux « forces portant armes »,

12. Frida Dahmani, « Kamel Akrout, l'amiral qui veut remettre le navire Tunisie à flot », *Jeune Afrique*, 3 juin 2021.

13. Entretien, Tunis, avril 2019.

14. Sur la radio express FM, le podcast est disponible à l'adresse suivante : <https://radioexpressfm.com/fr/a-la-une/kamel-akrout/>

15. Dans un poste Facebook relayé par certains médias, voir : <https://www.businessnews.com.tn/kamel-akrout-a-kais-saied--vous-etes-en-train-de-nuire-au-pays,520,119164,3>

16. « Mubadara "haloumou litounes" lilintikhabet al ra'isia », Mosaique FM, 27 août 2019, <https://www.mosaiquefm.net/ar/>

17. Najla Ben Salah, « Al-intikhabat alra'issia : sibaq al-hawajiz aladhi asqat munafisi Saïed » [Élections présidentielles : la course aux obstacles qui a fait tomber les concurrents de Saïed], *Nawaat*, 6 août 2024.

DES INSTITUTIONS EN (R)ÉVOLUTION

c'est-à-dire la police, la Garde nationale, la douane et les militaires. Un certain nombre d'anciens officiers se sont positionnés contre cette loi, par peur d'une politisation des forces armées, signant des tribunes dans les journaux. Cet amendement était en réalité une demande des syndicats de police qui, après avoir fait pression sur des membres du Parlement, sont parvenus à inscrire leur demande dans la nouvelle loi électorale¹⁸. Certains anciens militaires ont également mobilisé leurs réseaux au sein de l'ARP afin d'inciter des députés à voter contre la loi et cet amendement en particulier. Un député nous a, par exemple, confié avoir reçu un mail d'un ancien militaire, via la liste des contacts des anciens de l'Institut de défense nationale (IDN)¹⁹, dans lequel il appelait à voter contre le projet de loi, un vote des militaires risquant d'attenter à la posture a-partisane de l'armée. Malgré les efforts déployés, la loi a finalement été adoptée, restreignant le droit de vote aux élections municipales.

Toutefois, la loi demeure silencieuse sur les conditions de mise en œuvre de ce droit de vote. Avant même le premier scrutin ouvert aux forces armées et de sécurité, des députés et officiers de l'armée émettaient des doutes quant à la participation des forces portant arme.

L'éloignement de la circonscription d'origine par nécessité professionnelle, mais aussi les pressions exercées par les supérieurs sont autant d'éléments explicatifs d'une désaffection pour les urnes. La plupart des agents et soldats déployés dans des zones éloignées de leurs circonscriptions n'ont pas pu, ou voulu, négocier avec leur hiérarchie l'octroi d'une permission pour aller voter²⁰. Par ailleurs, la pression des officiers de l'armée sur les députés les a incités à amender la loi électorale de 2017 dans un sens qui encadre et condamne davantage encore la politisation des forces armées et de sécurité. Comme le note un député :

En fait, la loi a durci la non-participation des militaires aux campagnes électorales. Ils ont interdiction de participer aux réunions politiques, et celui qui le fait sera résilié de sa fonction. Alors est-ce qu'avec ça, un soldat va prendre le risque de sortir voter, être vu près d'une manifestation à caractère politique et perdre son emploi ? Je ne crois pas²¹.

-
18. Les officiers de l'armée avec lesquels je me suis entretenue, qui tendent à tenir des propos critiques à l'égard des syndicats de police, étaient tous opposés à un droit de vote pour les militaires, invoquant cette supposée « neutralité » des forces armées.
 19. Sorte d'équivalent tunisien de l'IHEDN, l'IDN organise chaque année une session de formation annuelle mêlant professionnels de sécurité, hauts gradés de l'armée mais aussi personnels politiques et hauts fonctionnaires.
 20. Entretiens avec des syndicalistes policiers, Tunis, juin 2018.
 21. Entretien avec un député du parti Nidaa Tounes, ancien commandant de la Garde nationale, Tunis, février 2017.

DES INSTITUTIONS EN (R)ÉVOLUTION

Les élections municipales de mai 2018 l'année suivante ont confirmé ses propos. Sur environ 36 000 inscrits dans les forces armées et de sécurité, seuls 4 500 se sont déplacés. Les membres des syndicats policiers critiquent l'absence de mesures destinées à faciliter leur déplacement aux urnes²². Les débats autour du projet de loi et l'abstention des forces militaires et de sécurité montrent l'attachement des membres des deux institutions à la neutralité politique, comprise ici comme le fait de se tenir à distance de la compétition électorale et des partis politiques. Ainsi, si quelques élites des forces armées ont réalisé des incursions dans le champ politique, les militaires du rang demeurent attachés à l'image d'une institution apolitique.

22. Voir intervention du porte-parole d'un syndicat policier dans l'émission Midi Show de la radio Mosaique FM : <https://www.mosaiquefm.net/fr/actualite-midi-show/334524/bechaouech-le-taux-de-participation-des-securitaires-est-normal>

IV. LE PARADIGME SÉCURITAIRE

Un accroissement constant des secteurs de la Défense et de la sécurité intérieure depuis 2011

La période post-révolutionnaire a vu un quasi-doublement des effectifs des forces de sécurité intérieure, passant d'environ 50 000 fonctionnaires en 2011 à près de 90 000 en 2019¹. Cette croissance des effectifs concerne les forces armées également, dans lesquelles le modèle d'une armée de conscrits évolue pour laisser davantage de place aux professionnels. Alors qu'en 2011, les rangs des forces armées comptaient environ 30 000 soldats, en 2025, ils sont estimés à presque 90 000².

Les deux ministères voient également un accroissement considérable des dépenses (proportionnellement aux dépenses gouvernementales ainsi que rapportées au PIB³) de 5 % du budget de l'État en 2011 à 7 % en 2022. Respectivement, le budget du ministère de la Défense triple entre 2013 et 2023 et celui du ministère de l'Intérieur connaît une augmentation très légèrement inférieure (multiplié par 2,7, voir graphique en annexe). Outre les dépenses nationales, le renforcement du secteur militaire tient également à une coopération militaire avec les partenaires occidentaux (en particulier américain et européens) accrue sur la période.

UNE COOPÉRATION MILITAIRE RENFORCÉE

Armée de position, conçue uniquement pour la défense des frontières, avec blindés lourds et artillerie, elle ne s'est que récemment adaptée aux guerres non conventionnelles. En effet, dans le cadre de politiques de lutte antiterroriste, l'armée assume des missions qui ne lui étaient pas dévolues jusqu'alors, ou de manière limitée : renseignement, maintien de l'ordre, ratissage, etc. Ces efforts de reconversion de l'armée tunisienne reposent particulièrement sur la communauté internationale. L'après-2011 voit donc un renforcement des coopérations bilatérales⁴

1. Après 2011, les effectifs du ministère de l'Intérieur sont publiés dans les lois de finance chaque année. La répartition entre les différentes unités est toutefois tenue secrète.

2. Source : *Global Fire Power*.

3. Stockholm International Peace Research Institute (SIPRI).

4. Alors que, entre 2011 et 2014, la moyenne annuelle de l'aide américaine se situe autour des 40 millions de dollars, elle double en 2015 et 2016 pour atteindre

DES INSTITUTIONS EN (R)ÉVOLUTION

et l'émergence d'une forme de coopération multilatérale en matière de défense et de sécurité, qui répondent à l'agenda des puissances occidentales de lutte contre le terrorisme. En 2015, la Tunisie subit trois attaques terroristes d'envergure, et le gouvernement tunisien se tourne vers l'international afin d'appuyer les capacités de son appareil sécuritaire. Sous l'impulsion de l'Allemagne, la communauté internationale coordonne son offre de coopération bilatérale avec la création du G7+6, mécanisme de coopération multilatérale qui consacre la mise en place de cinq groupes spécifiques avec répartition des tâches entre les pays membres (la France, les États-Unis, l'Allemagne, la Grande-Bretagne, l'Italie, le Canada, le Japon, la Belgique, les Pays-Bas, l'Espagne, la Suisse, l'Union européenne) : lutte contre la radicalisation, tourisme, sécurité maritime, sécurité frontalière et lutte antiterroriste⁵. Comme me l'expliquait l'attaché de défense d'une chancellerie occidentale :

La Tunisie est à la mode, et on a vu une multiplication des offres de coopération, à tel point que le manque de coordination faisait qu'il y avait des doublons et que les Tunisiens se dispersaient. On a organisé le G7+6 comme une concertation multilatérale pour répondre à ce type de problème⁶.

L'armée, sous l'impulsion de plusieurs hauts gradés (en particulier de Kamel Akroud), devient l'interlocuteur principal des acteurs internationaux pour les deux derniers groupes. La coopération internationale appuie une réorganisation de l'appareil sécuritaire tunisien dans le cadre de la lutte antiterroriste : l'armée et la Garde nationale en la matière incarnent les forces majeures de ces politiques de sécurité, notamment à travers la mise en place d'un commandement intégré à la frontière tuniso-libyenne.

L'armée renforce également ses capacités de renseignement, à travers la création de l'Agence des renseignements de sécurité pour la défense (ARSD), appuyée par la communauté internationale⁷. La Tunisie devenant en juillet 2015 un allié majeur non membre de l'OTAN, cela permet

99 millions de dollars, selon les déclarations du général David Rodriguez, chef de l'US Africa Command, reprises dans Frida Dahmani, « Tunisie : une défense sous influence ? », *Jeune Afrique*, 7 octobre 2015. La France quadruple quant à elle son aide militaire à la Tunisie durant cette période. Voir Frédéric Bobin, « L'aide militaire de la France à la Tunisie multipliée par quatre », *Le Monde*, 5 octobre 2015.

5. Voir à ce sujet Franck Peinaud, « Le « "G7 élargi" en Tunisie : un modèle de coopération sécuritaire inédit », *Bruxelles 2*, 24 août 2018 (www.bruxelles2.eu/)
6. Entretien, Tunis, février 2017. Pour préserver son anonymat, je ne précise pas la nationalité de mon interlocuteur.
7. Sur le renseignement, voir Noureddine Jebnoun, *Tunisia's National Intelligence*, *op. cit.*

DES INSTITUTIONS EN (R)ÉVOLUTION

aux autorités tunisiennes de renforcer les programmes d'appuis, dont un centre d'intelligence militaire, le Fusion Centre. Selon les analyses d'un attaché de sécurité intérieure interrogé, il s'agissait pour l'exécutif américain de faciliter les livraisons de matériels idoines à la lutte antiterroriste. L'effort a été porté sur l'aviation légère de l'armée de terre (ALAT) avec la livraison d'hélicoptères UH60 et Bell Ranger, permettant d'opérer dans les régions montagneuses de la frontière tuniso-algérienne, où certaines factions armées subsistent⁸.

REJOINDRE L'ARMÉE OU LA POLICE : DES OPPORTUNITÉS PROFESSIONNELLES DANS UN CONTEXTE DE CHÔMAGE ENDÉMIQUE

Nous l'avons vu, les forces armées et de police ont connu des hausses de personnels significatives. Toutefois, cela n'a pas seulement à voir avec une réaction politique au déploiement de la violence jihadiste dans le pays et aux frontières : les recrutements dans ces deux institutions et leur (relative) attractivité s'expliquent également par un contexte socio-économique défavorable. Face à un chômage de masse pour les jeunes à l'échelle du pays, certains officiers voient dans l'armée un secteur prometteur pour susciter des vocations professionnelles auprès des jeunes. Ainsi, en mars 2016, des vagues d'embauches par le ministère de la Défense ont été relayées par les médias, notamment à travers des images et vidéos de jeunes faisant la queue devant la caserne militaire d'El Omrane à Tunis⁹. Un entretien mené avec un jeune soldat de seconde classe dans un quartier populaire du Grand Tunis illustre les enjeux économiques et sociaux autour des recrutements dans les forces armées :

Auteure : - Et ta famille a dit quoi quand tu leur as dit que tu rejoignais l'armée ?

- Ah, ils étaient super contents ! Enfin pas nécessairement pour le fait que ce soit l'armée, ça aurait pu être n'importe quoi. Mais je ne faisais rien alors ils étaient contents que j'aie un travail, avec un salaire qui est pas si mal finalement. Et puis surtout je travaille pour l'État, donc c'est fixe, c'est sûr comme travail. Il y a beaucoup d'avantages aussi, on a accès aux meilleurs hôpitaux par exemple.

8. Entretien avec un attaché de sécurité intérieure d'une ambassade européenne, Tunis, mars 2018.

9. Voir notamment ce reportage de France 24 : <http://www.france24.com/fr/20160220-video-vague-dembauche-sein-larmee-tunisienne>

DES INSTITUTIONS EN (R)ÉVOLUTION

Les avantages sociaux associés à la condition militaire ont poussé ce jeune soldat à s'engager dans l'armée. La qualité des hôpitaux militaires tunisiens, où il est possible de faire soigner également les membres de sa famille, entre aussi en ligne de compte dans un contexte de privatisation croissante du secteur de la santé. Ce rôle de l'armée comme pourvoyeuse de services sociaux a été analysé, dans le cadre jordanien, par Anne Marie Baylouny qui parle de « *militarization of welfare* », une militarisation de la Sécurité sociale¹⁰. Selon elle, le seul secteur à ne pas avoir été affecté par les réformes néolibérales d'inspiration américaine en Jordanie, a été les forces armées et leur système de pension et d'avantages sociaux. Cette « libéralisation militarisée » assoit selon elle la légitimité du régime autoritaire du roi, les forces armées ayant été les seules à ne pas avoir été touchées par un ajustement structurel.

La police et la Garde nationale constituent également deux institutions pourvoyeuses d'opportunités socioprofessionnelles dans un contexte de chômage accru. Dans les quartiers populaires du Grand Tunis et d'ailleurs, alors que la conflictualité sociale s'exprime souvent par des heurts entre jeunes hommes et forces de police, les métiers de la sécurité demeurent attractifs¹¹. Sans disposer de données officielles quant aux origines sociales des agents de l'institution sécuritaire, il ressort de mes entretiens avec des agents comme avec des officiers qu'une part importante, voire la majorité, des rangs est issue des quartiers populaires, alors même que les affrontements avec la police y sont prépondérants. Comme me l'exposait un agent de la Garde nationale de Gafsa (centre-ouest), relatant son expérience de la révolution : « la veille j'étais avec les potes qui brûlaient le commissariat, le lendemain je me présentais au concours pour rentrer dans la police¹² ». Cette attractivité de la profession policière s'explique également par la revalorisation institutionnelle et matérielle qu'elle a connue après la révolution.

LES SYNDICATS DE POLICE AU CŒUR D'UNE REVALORISATION DE LA PROFESSION POLICIÈRE

Ces vagues de recrutements post-2011 sont d'autant plus éclairantes quant à la position des policiers dans la société que ceux-ci ont vu une revalorisation de leurs salaires ainsi qu'une amélioration de leurs

10. Anne Marie Baylouny, « Militarizing Welfare: Neo-Liberalism an Jordanian Policy », *Middle East Journal*, 62 (2), printemps 2008.

11. Entretiens à Douar Hicher, quartier populaire du Grand Tunis.

12. Entretien, Tunis, décembre 2018.

DES INSTITUTIONS EN (R)ÉVOLUTION

conditions de travail. Alors que le contrôle politique des forces reposait sous Ben Ali sur le maintien des agents dans une forme de précarité économique, l'irruption des syndicats policiers dans l'arène des politiques publiques de sécurité a bouleversé les arrangements sociopolitiques en vigueur. Par exemple, les détenteurs de contrats précaires ont été titulisés, un important mouvement de montée en grade d'agents considérés comme victimes de l'arbitraire de l'ancien régime a été approuvé par le gouvernement en 2015, des postes auparavant réservés aux commissaires proches des cercles du parti¹³ sont désormais affectés à d'autres unités, etc. De nombreuses primes ont été octroyées dans le cadre d'un accord conclu entre les syndicats et le gouvernement en 2015 ainsi que des augmentations par tranche, alignant pour la première fois les salaires des policiers sur les autres secteurs de la fonction publique¹⁴.

Secteurs renforcés par les différents gouvernements après 2011 qui ont fait du retour à l'ordre une priorité politique, l'armée et la police sont également centrales dans le tournant autoritaire pris par le régime tunisien sous l'impulsion de Kaïs Saïed.

13. Il en va ainsi des postes de directeurs régionaux de sécurité ou encore d'attachés en sécurité dans les ambassades. Voir Audrey Pluta, « Les syndicats, les commissaires et le politique », art. cité.

14. Samih Beji Okkez, « al tarfi fi uğūr al-amniyyīn li-l marra al-tālīta », *Nawaat*, 8 février 2016, <https://tinyurl.com/y86w2y7d>

V. ARMÉE ET POLICE DANS LA REPRISE EN MAIN AUTORITAIRE SOUS KAÏS SAÏED

Le 25 juillet 2021, le président (élu en septembre 2019) fait un auto-coup d'État¹ en gelant les activités de l'Assemblée des représentants du peuple, en démettant son Premier ministre et en proclamant l'état d'exception. Avant cela, plusieurs signes montraient un soutien de l'élite militaire à un passage en force du président. En mai 2021, six anciens hauts gradés adressent une lettre au président, l'exhortant à réunir le CSN et à définir les modalités d'un dialogue national. Afin de mettre en œuvre la suspension des activités du Parlement, le président charge l'armée de bloquer l'entrée du Parlement aux députés. Par ailleurs, il prononce ces décisions lors d'un Conseil national de défense, en présence des hauts cadres des trois armées². Renforçant l'image d'une armée populaire, des scènes de liesse populaire ont lieu dans le Grand Tunis, où la foule entourée de camions militaires acclame la décision du président. Cette dernière intervient dans un moment de crise politique aiguë entre le président et le parti Ennahdha, où des mouvements sociaux appelaient à la destitution du Premier ministre jugé responsable d'une situation économique et sociale critique³.

Kaïs Saïed semble depuis multiplier les signes de soutien aux forces armées : mises en scène de visites régulières de casernes, intégration de généraux à son cabinet, désignation d'un général à la tête du ministère de l'Agriculture sont autant d'éléments qui indiquent une proximité entre la présidence et le leadership militaire. Il a également un recours accru à la justice militaire afin de poursuivre ses opposants : d'ex-députés du parti islamiste Al Karama, l'ancien bâtonnier Abderrazek Kilani ou

1. D'après le terme *autogolpe de Estado* utilisé par le politologue Hamadi Redissi afin de mettre en lumière les similitudes du cas tunisien avec le maintien au pouvoir de certains dirigeants latino-américains par la dissolution de parlements ou l'abrogation de constitutions. Voir Hamadi Redissi (dir.), *Le pouvoir d'un seul*, Diwen Éditions, 2023.

2. « En Tunisie, le président gèle les activités du Parlement et démet le Premier ministre de ses fonctions », *Le Monde*, 26 juillet 2021.
3. Tlilila Sara Bakrim, Agnès Levallois, « Tunisie : le coup de force de Kaïs Saïed, un coup d'État constitutionnel », *Notes de la Fondation pour la recherche stratégique*, novembre 2021.

DES INSTITUTIONS EN (R)ÉVOLUTION

encore le journaliste Salah Attia sont présentés devant un juge militaire. En mai 2025, il a également confié à des généraux l'Office de développement du Sud et du Sahara, avec des visées de promotion du tourisme, des énergies renouvelables, mais aussi du développement de plusieurs industries (produits pharmaceutiques, gypse, etc.).

LA REPRISE EN MAIN DU SECTEUR DE LA SÉCURITÉ

Le passage en force de Kaïs Saïed le 25 juillet 2021 s'est traduit dans l'institution sécuritaire par un contrôle important du politique sur l'administration : vague de limogeages dans la haute administration, répression des activités syndicales policières, etc. L'avocat Taoufik Charfeddine devenu ministre de l'Intérieur, proche du président pour avoir participé à sa campagne électorale en 2019, limoge les cadres réputés proches du parti Ennahdha. En septembre 2022, il engage une répression administrative des activités syndicales par différents moyens : dénonciations publiques de la corruption des syndicats, poursuites auprès de la justice militaire des principaux cadres syndicaux, licenciements après conseils de discipline, etc.

Alors que les années précédentes étaient marquées par des tensions entre gouvernement et présidence, un alignement entre le ministère de l'Intérieur et la présidence apparaît comme inédit depuis 2011. Kaïs Saïed nomme ainsi en octobre 2021 un proche, qui a également été en charge de sa campagne électorale en 2019, Taoufik Charfeddine. L'alignement de Charfeddine avec la politique menée par le président se matérialise dans les déclarations publiques du ministre de l'Intérieur : ce dernier reprend par exemple les allégations de l'existence de « traîtres », de complots de l'extérieur contre la Tunisie⁴, etc. C'est ce soutien de la présidence qui a permis au ministre de mener une campagne de licenciements, inédite depuis 2011, de cadres dont les accointances avec le parti Ennahdha étaient soupçonnées (ou avérées). Au début, la politique menée par le ministre était plutôt bien accueillie par les syndicalistes policiers qui y voyaient la mise à l'écart de cadres corrompus. De même, la mainmise sur le secteur de la justice a été initialement perçue positivement : les

4. « Des ONG demandent des excuses au ministre de l'Intérieur », *Jeune Afrique*, 9 mars 2023.

DES INSTITUTIONS EN (R)ÉVOLUTION

policiers ayant tendance, comme ailleurs⁵, à dénoncer une justice considérée comme trop clémente⁶.

Cependant, en septembre 2022, Taoufik Charfeddine poursuit sa reprise en main de l'institution sécuritaire en soumettant cette fois les syndicats. Il engage une répression administrative des activités syndicales par différents moyens : dénonciations publiques de la corruption des syndicats, poursuites auprès de la justice militaire des principaux cadres syndicaux, licenciements après conseils de discipline, etc. Dépossédés de leurs représentants syndicaux, de leurs modes de financement, les groupes d'intérêts policiers sont, depuis l'automne 2022, cantonnés à des activités mineures de promotion de l'institution sécuritaire et à quelques services fournis aux adhérents.

LE SOUVERAINISME CONTRAINT DE LA PRÉSIDENCE SAÏED

Le président tunisien met en avant une rhétorique souverainiste, affirmant la volonté de se libérer de ce qui est décrit comme des ingérences étrangères, en particulier occidentales, et ce faisant de s'éloigner des schémas de financement reposant sur les bailleurs de fonds⁷. Dans les discours, Kaïs Saïed cherche également à s'imposer comme un défenseur de la cause palestinienne, par opposition à un Occident dénoncé comme complaisant à l'égard d'Israël. En juillet 2025, lors d'une rencontre avec le conseiller pour l'Afrique du président américain, Donald Trump, Kaïs Saïed clôt l'entretien en montrant, face caméra, des photographies de la famine à Gaza devant son interlocuteur, visiblement

5. Pour le cas français, voir Fabien Jobard, « Police, justice et discriminations raciales », dans Éric Fassin et Didier Fassin, *De la question sociale à la question raciale ? Représenter la société française*, Paris, La Découverte, 2006, chap. 11, p. 211-229.

6. Entretien avec un commissaire de police et responsable syndical, Tunis, mars 2022.

7. Il s'agit ici de fonds européens (États membres et UE) et américains en particulier. La fondation Open Society du milliardaire américain George Soros par exemple, qui a financé de très nombreuses associations dans des secteurs divers (monitoring de la vie parlementaire, défense des droits LGBTQI+, journalisme d'investigation, etc.), est dans le viseur des autorités publiques. À l'automne 2025, plusieurs associations financées par cette fondation font l'objet d'une enquête pour soupçons de financements étrangers non déclarés. À cet égard, le président a annoncé à de multiples reprises sa volonté de restreindre les financements étrangers du secteur associatif. Voir Seif Soudani, « Tunisie : ouverture d'une enquête sur des associations financées par la Fondation Soros », *Le Courrier de l'Atlas*, 24 octobre 2025.

DES INSTITUTIONS EN (R)ÉVOLUTION

géné⁸. Un communiqué des services de la présidence tunisienne précise également que Kaïs Saïed a insisté, lors de cette rencontre, sur le choix des autorités politiques tunisiennes d'« élargir [les] partenariats stratégiques pour servir les intérêts [du] peuple ». La stratégie diplomatique de la Tunisie semble ainsi se diriger vers un rapprochement avec l'Iran⁹, la Chine ou encore la Russie¹⁰. Cette reconfiguration des alliances prend place aussi dans le domaine de la défense, où un accord militaire a été signé entre Alger et Tunis, marquant une nouvelle étape dans le renforcement des relations entre les deux pays. Il prévoit notamment l'intensification de la coopération militaire dans le partage de renseignement, les formations ou encore les exercices conjoints¹¹.

Toutefois, il faut nuancer ce potentiel changement de paradigme stratégique, tant les effets concrets des discours anti-impérialistes mobilisés par le président sont, pour le moment, limités dans les secteurs sécuritaires et militaires. L'équipement de l'armée tunisienne demeure très majoritairement américain, notamment à travers le matériel acquis par les *Foreign Military Sales* et *Foreign Military Financing* du département de la Défense ou via les dons/ventes à prix réduit des *Excess Defense Articles* (EDA)¹². Via ce dernier procédé, l'armée de l'air tunisienne a réceptionné trois avions de transport C-130 en 2024 et la Marine a reçu deux patrouilleurs de la classe Island en avril 2025¹³. Si l'administration Biden a réduit l'aide militaire allouée à la Tunisie en 2023 en signe de contestation contre le tournant autoritaire pris par le pouvoir¹⁴, les montants attribués

-
8. La page officielle sur Facebook de la présidence ne diffuse que ce moment de l'échange. Voir : <https://www.facebook.com/Presidence.tn>
 9. Il s'agit principalement d'échanges commerciaux pour le moment. Voir Nissim Gasteli, « La Tunisie scelle son rapprochement avec l'Iran », *Le Monde*, 13 septembre 2025.
 10. Frédéric Bobin et Nissim Gasteli, « La Tunisie : cible des attentions croissantes de la Russie », *Le Monde*, 22 mai 2024.
 11. Échanges téléphoniques avec un ancien haut gradé de l'armée de terre tunisienne, octobre 2025. Ces accords ont aussi été annoncés dans la presse mais sans détails sur leur contenu, voir « Alger annonce un accord de coopération avec la Tunisie... qui ne commente pas », *Jeune Afrique*, 8 octobre 2025.
 12. Par exemple, pour l'armée de l'air, sur 161 appareils, 107 sont de fabrication américaine. Source : *The Military Balance*, 2024.
 13. Voir le site de l'ambassade américaine en Tunisie : <https://tn.usembassy.gov/united-states-transfers-two-34m-island-class-patrol-boats-to-tunisia-during-visit-of-uss-mount-whitney/> [consulté le 25/10/2025].
 14. Notamment dans les fonds alloués à la sécurisation des frontières avec la Libye, que les États-Unis financent depuis 2017 avec l'Allemagne. Voir Frida Dahmani, « Tensions tuniso-américaines autour de l'aide militaire », *Jeune Afrique*, 14 avril 2023.

DES INSTITUTIONS EN (R)ÉVOLUTION

via les *Foreign Military Financing* sont demeurés stables¹⁵. Les autorités tunisiennes prennent garde à ne pas froisser le partenaire américain, y compris dans le contexte de la guerre à Gaza et malgré le soutien affirmé du président à la cause palestinienne, partagé de façon massive par la population.

Les attaques israéliennes sur les bateaux de la flottille *Sumud* en soutien à Gaza, ainsi que la réaction des autorités sécuritaires à leur suite, illustrent les marges de manœuvre limitées du pouvoir politique tunisien. Dans la nuit du 8 au 9 septembre 2025, un des bateaux mouillant au large du port de Sidi Bou Saïd est attaqué par un drone, comme l'attestent des témoins sur place et des enregistrements vidéo largement diffusés sur les réseaux sociaux. La Garde nationale a réagi par un communiqué niant toute « attaque extérieure », expliquant qu'un « mégot de cigarette » aurait mis le feu à des gilets de sauvetage. Une deuxième attaque quelques jours plus tard, ainsi que l'enquête de CBS News affirmant que le Premier ministre israélien a personnellement approuvé ces deux attaques¹⁶, contredisent le narratif des autorités tunisiennes, qui finissent par ouvrir une enquête. Plusieurs éléments sont à tirer de ces attaques : d'une part, elles montrent les difficultés des forces de police à défendre le territoire et protéger les participants à l'action de solidarité, venant ici mettre à mal les discours de légitimation d'un pouvoir qui se présente comme à même de lutter contre les ingérences extérieures. D'autre part, la communication des services de sécurité, niant dans un premier temps l'attaque puis déclarant ouvrir une enquête sur une « attaque planifiée¹⁷ », s'abstient par ailleurs de toute mention de l'État israélien. Les autorités tunisiennes semblent à cet égard naviguer sur une ligne de crête : entre soutien affiché à la cause palestinienne et maintien de bonnes relations avec les puissances occidentales (en particulier les États-Unis)¹⁸. Cela implique même parfois une intervention présidentielle afin de réfréner les actions politiques visant à condamner et/ou isoler Israël. Nous pourrions ainsi citer comme exemple les débats autour de la loi visant à « criminaliser » les relations avec « l'entité sioniste ». Alors qu'en novembre 2023 cette proposition de loi semblait avoir le

15. Mathews Sean, « How Tunisia's Defence Ties with US Endure Despite Aid Cuts », *Middle East Eye*, 19 avril 2023.

16. James LaPorta, « Netanyahu Ordered Drone Attacks on Gaza-bound Humanitarian Aid Boats off Tunisia, Sources Say », CBS News, 3 octobre 2025.

17. Comme indiqué par un communiqué accessible sur le site du ministère de l'Intérieur : <https://www.interieur.gov.tn/>

18. Voir Monia Ben Hamadi, « En Tunisie, volte-face du président Kaïs Saïed sur la loi criminalisant les relations avec Israël », *Le Monde*, 7 novembre 2023.

DES INSTITUTIONS EN (R)ÉVOLUTION

soutien d'une majorité de députés et du président, ce dernier se ravise et manifeste son opposition en invoquant une menace à la « sécurité extérieure » de la Tunisie. Une partie des députés avait alors critiqué ce choix en estimant que Kaïs Saïed cérait ici à la pression de Washington.

CONCLUSION

Cette étude a cherché à revenir, en adoptant une perspective historique élargie, sur les évolutions qu'ont connues les institutions sécuritaires et militaires en Tunisie, notamment sous les effets de l'effondrement du régime de Ben Ali et la pluralisation (temporaire) du système politique après 2011. Nous l'avons vu, la période post-révolution a vu le renforcement constant des institutions policières et militaires, ce que le tournant autoritaire pris par le pouvoir depuis juillet 2021 ne remet pas en cause. Cette étude documente le renforcement progressif de ces deux corps d'État, en revenant sur l'accroissement de leurs effectifs, les changements de statuts socioprofessionnels de ses agents et sur leur progressive et relative politisation.

Nous avons également cherché à explorer les effets des changements de régime sur l'institution sécuritaire en multipliant les points d'observation, à la fois sur les bases, sur les petits fonctionnaires des deux institutions, comme sur les officiers et les jeux bureaucratiques propres aux situations de crises politiques. Nous avons cherché à montrer qu'il fallait décidément que « tout change pour que rien ne change » pour reprendre la formule de Tancrède dans *Le Guépard* de Lampedusa¹. En effet, l'exploration empirique de la redéfinition des normes institutionnelles par « le bas » invite à nuancer l'impression d'un maintien d'une façade d'immuabilité de l'institution sécuritaire, véhiculée par les analyses autour de la permanence de l'État policier.

Par ailleurs, l'émergence d'une parole contestataire au sein de l'appareil sécuritaire et la création d'espaces d'autonomie en son sein ne sont pas contradictoires avec des logiques de renforcement de l'institution policière. À l'inverse, ces phénomènes incarnent les ambivalences de cette « logique de la restauration autoritaire dont la routinisation de la démocratie est à la fois un terme et une modalité² ». La mise au pas des syndicats, à partir de l'automne 2022, éclaire les dynamiques de la restauration en cours et exemplifie les ambivalences propres à ces moments politiques spécifiques. Certes, la répression syndicale modifie les modes de contrôle du politique sur le secteur sécuritaire en muselant ce qui a

1. Giuseppe Tomasi di Lampedusa, *Le Guépard*, Paris, Seuil, 1959.

2. Salem Zekeria Ould Ahmed, « La démocratisation en Mauritanie : Une "illusion" postcoloniale ? », *Politique africaine*, 75 (3), 1999, p. 131.

DES INSTITUTIONS EN (R)ÉVOLUTION

été un espace d'autonomie au sein de l'appareil sécuritaire, mais elle s'inscrit aussi dans des pratiques plus anciennes d'immixtion du politique dans l'institution policière.

L'armée n'est pas en reste cependant, et nous avons montré qu'après 2011, elle « sort de sa caserne³ ». D'anciens officiers investissent de plus en plus la scène publique, voire tentent de se présenter aux élections. Si ces tentatives se sont soldées par des échecs, elles sont néanmoins indicatrices d'une timide politisation d'une armée jusqu'alors considérée comme hermétique à la politique. Alors que Kaïs Saïed s'est assuré du soutien de l'armée, il n'est néanmoins pas parvenu à faire taire toutes les voix dissidentes qui confirment que l'institution militaire n'est pas un bloc homogène. Le président maintient, malgré la rhétorique souverainiste adoptée, l'ancrage pro-occidental dans les domaines de la sécurité et de la défense, contraint par la nécessité économique et le poids de l'histoire⁴.

3. Audrey Pluta, « Quand l'armée sort de sa caserne : recompositions des rapports politico-militaires dans la Tunisie post-2011 », *Confluences Méditerranée*, 122 (3), 2022, p. 65-76.

4. Elyès Ghanmi, « Le nouveau souverainisme tunisien face au grand jeu des puissances en Méditerranée », *Confluences Méditerranée*, 125 (2), 2023, p. 75-90.

ANNEXES

CHRONOLOGIE

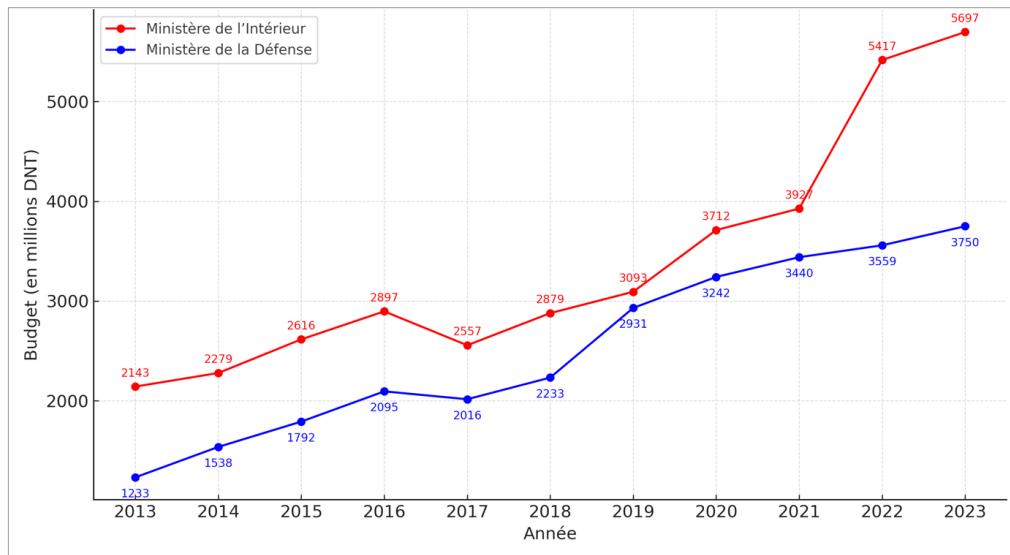
- 1956-58 :** Formation des futurs officiers de l'armée tunisienne en France (110 à Saint-Cyr).
- 1957 :** Un décret interdit aux officiers et sous-officiers d'appartenir à une « organisation politique » et de faire de la « propagande politique ».
- 1958 :** Bombardement par la France du village de Sakiet Sidi Youssef.
- 1959 :** Adoption de la loi de conscription, assez flexible, car en 1985 seulement un tiers des personnes éligibles au service militaire l'effectuaient.
- 12 août 1961 :** Assassinat à Francfort (Allemagne) de Salah Ben Youssef, principal opposant à Habib Bourguiba.
- 25 décembre 1962 :** Annonce de la découverte par le gouvernement de tentatives de complot (yousséfistes) visant à assassiner Bourguiba. Des militaires sont inculpés.
- 26 janvier 1978 :** Jeudi noir : une grève générale lancée par l'Union générale tunisienne du travail (UGTT) tourne à l'émeute (plus de 200 morts). Intervention de l'armée.
- Janvier 1980 :** Événements de Gafsa au cours duquel la Libye appuie une tentative de coup d'État. 50 à 60 Tunisiens équipés et entraînés par la Libye tentent de prendre la ville (casernes de la police et de l'armée, otages, appels à l'insurrection...). L'armée peine à contenir la révolte. Soutien immédiat de la France et des États-Unis.
- Août 1983 :** Le tribunal militaire de Tunis juge 19 militaires (armée de l'air) appartenant au parti de libération islamique.
- 27 décembre 1983 - 6 janvier 1984 :** Émeutes du pain dans le sud du pays et à Tunis provoquées par le doublement des prix du pain et des produits céréaliers (70 morts). L'armée intervient aux côtés de la police.
- Avril 1986 :** Le général Ben Ali devient ministre de l'Intérieur.
- 7 novembre 1987 :** Coup d'État médical de Ben Ali.
- 8 novembre 1987 :** Coup d'État programmé pour cette date par des militaires et membres de la Sécurité proches du MTI.
- 25 novembre 1987 :** Arrestations de militaires, policiers et gardes nationaux suspectés de complot contre la sûreté de l'État.
- Mai 1991 :** Affaire de Barraket Essahel.
- Janvier - avril 2008 :** Révoltes du bassin minier dans le gouvernorat de Gafsa, violemment réprimées par la police et l'armée.
- 17 décembre 2010 :** Immolation de Mohamed Bouazizi.
- 9-12 janvier 2011 :** Massacres de Thala dans le gouvernorat de Kasserine.
- 14 janvier 2011 :** Fuite de Ben Ali et de sa famille en Arabie Saoudite.

DES INSTITUTIONS EN (R)ÉVOLUTION

- 15 janvier 2011 :** Première manifestation policière à Sfax appelant à la création de syndicats.
- Février 2011 :** Sit-in de Kasbah II demandant la démission du gouvernement et l'organisation des élections d'une assemblée nationale constituante.
- 27 février 2011 :** Formation du gouvernement Béji Caïd Essebsi.
- 25 mai 2011 :** Modification des statuts des forces de sécurité intérieure par décret autorisant la création de syndicats.
- 23 octobre 2011 :** Élections de l'Assemblée nationale constituante, le parti Ennahdha arrive en tête.
- 6 février 2013 :** Assassinat du leader de gauche Chokri Belaid.
- 18 mai 2013 :** Ali Larayedh classe Ansar el Charia « organisation terroriste ».
- 25 juillet 2013 :** Assassinat du député de gauche Mohamed Brahmi.
- 26 janvier 2014 :** Adoption de la Constitution de la II^e République.
- 23 novembre et 23 décembre 2014 :** Élection présidentielle. Béji Caïd Essebsi est élu président de la République.
- 18 mars 2015 :** Attentat du musée du Bardo qui fait 24 morts et 45 blessés.
- 26 juin 2015 :** Attentat sur la plage de Sousse, 39 morts.
- 7 mars 2016 :** Attaque de Ben Guerdane qui oppose les forces de sécurité intérieure et l'armée aux jihadistes de l'État islamique.
- 25 juillet 2019 :** Décès de Béji Caïd Essebsi. Le président du Parlement, Mohamed Ennaceur, assure les fonctions de chef de l'État par intérim.
- 13 octobre 2019 :** Large victoire du professeur de droit constitutionnel Kaïs Saïed au second tour de l'élection présidentielle (72,71 % des suffrages).
- 15 janvier 2021 (et jours suivants) :** Affrontements entre des jeunes de quartiers populaires et les forces de sécurité. La LTDH comptabilise 1 400 arrestations.
- 25 juillet 2021 :** À la suite d'une journée de manifestations dans le pays, en s'appuyant sur l'article 80 de la constitution qui prévoit qu'en cas de « péril imminent », le président de la République « peut prendre les mesures qu'impose l'état d'exception », Kaïs Saïed annonce le gel des travaux du Parlement pour trente jours, la levée de l'immunité parlementaire des députés, ainsi que la destitution du chef du gouvernement.

DES INSTITUTIONS EN (R)ÉVOLUTION

Évolution des budgets des ministères de la Défense et de l'Intérieur
(en millions de dinars tunisiens)



Sources : Lois de finances de l'État tunisien entre 2013-2023,
disponibles à l'adresse suivante : https://www.finances.gov.tn/fr/loi_finance?page=0

DES INSTITUTIONS EN (R)ÉVOLUTION

ARMÉE ET POLICE EN TUNISIE APRÈS 2011

Audrey Pluta

Quand, le 14 janvier 2011, le président Zine El Abidine Ben Ali s'enfuit en Arabie Saoudite, un changement de régime s'amorce en Tunisie. Alors que la police traverse une crise de légitimité en raison de son rôle dans la répression des protestations de décembre 2010 et janvier 2011, l'armée, quant à elle, est perçue comme une force proche du peuple, faisant même parfois tampon entre policiers et manifestants. Le rôle des institutions policières et militaires devient central dans le débat public pendant la période de « transition démocratique ». Cette étude propose d'analyser les reconfigurations des politiques de défense et de sécurité en historicisant les modèles de sécurité et de défense en Tunisie. Elle montre comment l'armée, institution relativement marginalisée dans l'organisation du pouvoir, se modernise et prend de l'importance après 2011. La police n'est pas en reste qui, à travers ses syndicats, obtient une revalorisation matérielle (et symbolique) de la profession. Ce renforcement des institutions policières et militaires s'inscrit dans un glissement progressif vers des formes plus autoritaires de la pratique du pouvoir en Tunisie, entérinées par le passage en force institutionnel de Kaïs Saïed, le 25 juillet 2021.

ÉTUDE - n°130

IRSEM, École militaire
1, place Joffre, case 38 - 75700 Paris SP 07
irsem.fr

